



BIENVENUE EN BELGIQUE

INSTITUTIONS

LIVRET DE L'ANIMATEUR

**COLOPHON :**

Lire et Écrire Communauté française a.s.b.l.
12 rue Charles VI – 1210 Bruxelles
T. +32(0)2 502 72 01
F. +32(0)2 502 85 56
lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be
www.lire-et-ecrire.be

Éditeur responsable :

Sylvie Pinchart, Lire et Écrire Communauté française

Réalisé par et sous la coordination de :

Lire et Écrire Communauté française

Suivi d'édition :

Nadia Dziergwa, Catherine Stercq et Cécile Bulens

Conception graphique et production :

Kaligram sprl – www.kaligram.be

2014

Avec le soutien de :

Fonds Européen d'Intégration des ressortissants de pays tiers (FEI)
Fédération Wallonie–Bruxelles
Région de Bruxelles–Capitale
Région wallonne
Commission communautaire française (COCOF)

ISBN : 978-2-930654-29-4

Dépôt légal : D/2014/10901/07

BIENVENUE EN BELGIQUE

INSTITUTIONS

Sommaire

I. INTRODUCTION :

DES OUTILS POUR VIVRE ENSEMBLE EN BELGIQUE

1. Présentation du projet	p. 5
2. Mallettes	p. 6
3. Démarches pédagogiques	p. 8

II. ANIMATIONS

1. Émergence	p. 9
2. Les formes de gouvernements	p. 10
3. L'organisation politique et administrative de la Belgique	p. 12
4. Les compétences	p. 14
5. Le rôle des institutions : le parlement fédéral (pouvoir législatif)	p. 17
6. Le rôle des institutions : le gouvernement fédéral (pouvoir exécutif)	p. 21
7. Le rôle des institutions : le pouvoir judiciaire	p. 23
8. Les élections	p. 26
9. Le pouvoir le plus proche du citoyen : la commune	p. 33
10. Le CPAS	p. 34
11. Les impôts	p. 36
12. L'union européenne	p. 41
13. Récapitulatif	p. 44

III. ANNEXES	p. 48
---------------------------	-------

IV. BIBLIOGRAPHIE	p. 53
--------------------------------	-------



I. Introduction :

DES OUTILS POUR VIVRE ENSEMBLE EN BELGIQUE

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre de la mise en place d'une politique d'accueil des primo-arrivants, la Fédération Wallonie Bruxelles a soutenu, avec l'appui du Fonds Européen d'Intégration des ressortissants de pays tiers, la réalisation d'un ensemble d'outils pour l'animation de modules « citoyenneté ».

Chaque année, la Belgique accueille un nombre important de personnes migrantes qui proviennent parfois de pays lointains. Pour certaines d'entre elles, leur arrivée dans un pays étranger dont elles ne possèdent pas la langue, dont les codes et les règles de vie sont très différents de ceux de leur pays d'origine, est très inconfortable. Comment arriver à s'intégrer dans une société qui ne valorise pas nécessairement les compétences personnelles ou professionnelles acquises au fil du temps ? Comment, par ailleurs, découvrir les attentes de cette société qui voudrait que les migrants en respectent les règles, qu'ils en apprécient le soutien ?

Au sein de ce vaste projet, Lire et Écrire a réalisé un ensemble de huit mallettes pédagogiques, sur base de la matière définie par le CIRÉ¹, pour aider les primo-arrivants à s'ouvrir sur leur nouveau lieu de vie, à acquérir des connaissances élémentaires sur son histoire, sur ses institutions et sur le fonctionnement de celles-ci, sur ses caractéristiques socio-économiques, sa vie culturelle, ses normes, ses valeurs fondamentales. Il s'agit aussi que les nouveaux arrivants puissent se débrouiller le plus facilement possible dans leur vie quotidienne et qu'ainsi, les différences culturelles soient comprises, analysées et vécues comme une source d'enrichissement mutuel.

Chaque mallette aborde un de ces aspects :

- > Statuts de séjour
- > Logement
- > Santé
- > Enseignement
- > Emploi et sécurité sociale
- > Vie quotidienne
- > Institutions
- > Vivre ensemble

L'objectif de ces mallettes est de proposer aux animateurs des démarches structurées, accompagnées des supports nécessaires à la réalisation d'animations facilitant l'accès à l'information et à la compréhension du fonctionnement de notre société, plus particulièrement pour les primo-arrivants analphabètes ou peu scolarisés.

Les démarches proposées prennent en compte l'hétérogénéité des publics présents : niveaux scolaires différents, contextes socioculturels variés, modes d'apprentissage multiples. Lors de la construction de nos animations, nous avons pris en compte le fait que certaines personnes puissent être faiblement scolarisées ou pas scolarisées du tout. C'est la raison pour laquelle nous avons très peu fait appel à la lecture : celle-ci est davantage présente dans les prolongements proposés pour certaines activités.

¹ Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers : <http://www.cire.be>

Les choix pédagogiques sous-tendant les animations s'appuient sur les principes de la pédagogie interculturelle et de l'auto-socio-construction des savoirs. C'est par une appréhension personnelle des informations amenées par les activités, par des échanges avec les autres membres du groupe, par une confrontation des vécus différents, que de nouveaux savoirs se mettent en place et que les participants découvrent d'autres réalités culturelles et s'ouvrent aux mondes qui les entourent, à l'interculturalité.

La création des mallettes pédagogiques est le fruit d'une collaboration avec de nombreuses personnes que nous remercions chaleureusement. Pour aider les animateurs dans leur travail quotidien, nous avons voulu que ces mallettes soient les plus complètes possible et qu'ils y trouvent un maximum d'informations. Elles proposent donc également une bibliographie reprenant des outils susceptibles de varier et prolonger nos propositions ainsi que des ressources générales concernant les différents thèmes abordés.

2. MALLETTES

Il y a huit mallettes pédagogiques dont chacune illustre un thème «citoyen». Chaque thématique est déclinée en plusieurs animations dont la première est systématiquement une animation dite d'émergence. Celle-ci a pour but d'introduire le thème et de permettre aux représentations du groupe d'émerger afin que les réalités sous-jacentes de chacun puissent s'exprimer.

Le déroulement de chacune des animations est décrit avec précision. Les objectifs sont explicités, le matériel nécessaire est fourni, des prolongements éventuels sont proposés. Quand cela s'est avéré nécessaire, nous avons ajouté l'une ou l'autre remarque pour guider l'animateur dans la mise en place des animations.

Il n'est pas indispensable de conserver l'ordre dans lequel les thèmes ont été proposés. En effet, en fonction des besoins des personnes, d'une question d'un participant ou d'une demande particulière émanant du groupe, l'animateur choisira de commencer par un thème plutôt qu'un autre.

Il nous semble cependant cohérent de suivre l'ordre des animations proposées puisque celles-ci s'organisent de manière à ce que le participant puisse construire sa compétence par lui-même et avec l'aide du groupe. Bien sûr, une animation utilisée de manière isolée peut également trouver tout son sens si elle répond à un besoin, à une demande bien particulière formulée par un groupe.

Nous aimerions souligner que les mallettes présentent des liens entre elles. Elles offrent des outils multiples, des supports diversifiés qui peuvent répondre aux besoins de groupes de niveaux différents, à la multiplicité des objectifs à atteindre. Nous insistons sur le fait que des prolongements aux animations sont toujours possibles, comme il peut être judicieux d'enrichir certaines démarches en y ajoutant des supports écrits lorsqu'on se trouve face à un groupe de personnes scolarisées.

À la fin de ce livret, des adresses, une bibliographie, des liens utiles sont proposés. Citons pour exemples la brochure d'Alter Echo, dont vous trouverez un exemplaire dans chaque mallette, et les informations présentes dans le guide théorique du CIRÉ.



STATUTS DE SÉJOUR

1. Émergence
2. Situations de migrations
3. Préjugés et stéréotypes
4. Qui sont les immigrés ? Combien sont-ils en Belgique ?
5. Statuts de séjour
6. Récapitulatif



LOGEMENT

1. Émergence
2. Comment trouver un logement à louer ?
3. À quoi dois-je faire attention quand je visite un logement ?
4. Quel est le prix d'une location ?
5. Qu'est-ce qu'un contrat de bail ?
6. À quoi servent les compteurs ?
7. Quels sont mes droits et mes obligations en tant que locataire ?



SANTÉ

1. Émergence
2. L'organisation des soins de santé
3. À quoi sert une mutuelle ?
4. Enfant(s) – Parent(s)



ENSEIGNEMENT

1. Émergence
2. Le système scolaire
3. Les parcours scolaires et leurs débouchés professionnels
4. Le rôle des parents
5. Tout savoir (ou presque...) sur l'école



EMPLOI & SÉCURITÉ SOCIALE

1. Émergence
2. Savoir-faire et projets
3. Différence entre les statuts de salarié, d'indépendant et de fonctionnaire
4. Aide à la recherche d'emploi
5. Offres d'emploi et marché de l'emploi
6. Contrat de travail et législation sociale
7. Rôle des syndicats
8. Sécurité sociale



VIE QUOTIDIENNE

1. Émergence
2. Transports
3. Moyens de communication
4. Banques / Assurances
5. Économisons l'argent et l'énergie
6. Les produits de consommation
7. Le tri des déchets
8. Les loisirs
9. Le budget



INSTITUTIONS

1. Émergence
2. Les formes de gouvernements
3. L'organisation politique et administrative de la Belgique
4. Les compétences
5. Le rôle des Institutions: le Parlement fédéral (pouvoir législatif)
6. Le rôle des Institutions: le Gouvernement fédéral (pouvoir exécutif)
7. Le rôle des Institutions: le pouvoir judiciaire
8. Les élections
9. Le pouvoir le plus proche du citoyen: la commune
10. Le CPAS
11. Les impôts
12. L'Union européenne
13. Récapitulatif



VIVRE ENSEMBLE

1. Émergence
2. À la découverte de la Belgique
3. Un peu d'histoire
4. La Belgique à travers la presse et les livres
5. Activités culturelles
6. Jours de « fête »
7. La Belgique en quelques chiffres
8. Normes et valeurs

3. DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

Toutes les animations sont des invitations aux échanges, aux témoignages, aux comparaisons avec les habitudes de vie, les traditions, les institutions en vigueur dans les pays d'origine des participants. Bien entendu, elles apportent également des éléments d'informations sur la vie en Belgique, en relation avec les différents thèmes abordés. Pour que ces échanges soient possibles, il faut que les participants possèdent un minimum de capacité à s'exprimer oralement en français. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de constituer des groupes de personnes possédant la même langue d'origine et de mener les animations dans cette langue.

Nous aimerions insister une nouvelle fois sur le fait que le participant doit être acteur de son apprentissage. Il ne s'agit pas de lui communiquer un savoir, mais de le faire agir pour l'aider à s'ouvrir sur le monde dans lequel il arrive, à découvrir les cultures multiples des personnes qui l'accompagnent dans la réussite de son parcours d'intégration. Ainsi, chacun avance à son rythme et à sa manière, en utilisant ses canaux privilégiés. Ceci explique la variété des supports proposés (dessins, textes, documents audio, annonces, documents écrits plus officiels [bail d'appartement par exemple], photos, etc.) et les nombreuses activités qui ont été imaginées autour des différents thèmes.

Pour que le participant puisse construire ses propres compétences, l'animateur doit être un guide, un facilitateur qui perd son rôle central. C'est pour cela que nous proposons des activités qui requièrent la constitution de sous-groupes fonctionnant de manière autonome. La mise en commun des découvertes permet ensuite à chacun de profiter des richesses des autres. Le partage des expériences, quant à lui, souligne la diversité des situations de vie. L'animateur reste toujours attentif à ce qui émane en cours d'animation et qui pourra contribuer à l'enrichissement des échanges.

LA GESTION DU TEMPS

À la lecture des animations, vous constaterez que leur durée n'a pas été précisée. En effet, lorsque nous avons testé les différentes activités, nous avons constaté que leur durée pouvait varier en fonction des publics (scolarisés ou non, débutants en français ou non, etc.) De même, nous pensons qu'en fonction de l'intérêt porté ou non par le groupe au thème abordé, l'animateur adaptera le temps de travail. Nous avons voulu également laisser à l'animateur la possibilité d'approfondir l'un ou l'autre aspect proposé pour qu'il puisse se mettre en empathie avec son groupe. Trop de contraintes empêcheraient qu'une relation authentique s'installe alors qu'elle est très importante dans ce genre de travail.

LES SOUS-GROUPES

Idéalement, les sous-groupes seront constitués d'un minimum de trois personnes et d'un maximum de cinq personnes (au-delà de ce nombre, certains risquent de ne pas être entendus).

L'animateur veillera à constituer les groupes de manière équilibrée (groupes mixtes, brassage des langues d'origine et des niveaux scolaires). De même, il nous semble judicieux de constituer de nouveaux sous-groupes quand on passe à une nouvelle animation. C'est dans la variété que toute la richesse des animations pourra s'exprimer.

LA PRÉPARATION DES ANIMATIONS

Même si nous avons fourni les documents qui accompagnent les activités et décrit avec soin le déroulement des animations, nous rappelons qu'il est indispensable de les préparer, de prendre connaissance du contenu théorique du CIRÉ et de rechercher les adresses ressources de la région concernée (Bruxelles-Capitale ou Wallonie). C'est de cette façon que l'animateur saura où il va, pourra s'adapter aux imprévus, pourra être à l'écoute de son groupe, répondre aux besoins et aux attentes de chacun et prendre les bonnes décisions en cours d'animation : ce n'est donc jamais du temps perdu.

L'ensemble pédagogique que nous avons réalisé peut être utilisé par toute personne désireuse de proposer une formation de base sur la citoyenneté à des primo-arrivants, voire à des personnes d'origine étrangère qui vivent depuis un certain temps en Belgique. Cependant, ce guide du « vivre ensemble » sera utilisé de manière pertinente pour autant que les animateurs soient formés à la pédagogie interculturelle et aux approches socioconstructivistes, et qu'ils aient suivi des formations adéquates (par exemple, les formations de Lire et Écrire et du CBAI²).

² Centre Bruxellois d'Action Interculturelle

II. Animations

REMARQUES GÉNÉRALES

Les institutions belges et l'organisation politique et administrative du pays sont particulièrement complexes. L'État a connu de nombreuses réformes dont la dernière est toujours en cours. Ceci explique le nombre et la densité des animations.

L'animateur veillera à préparer au mieux les animations. Entre autres, il visionnera et étudiera le dvd « Le Parlement, la maison de tous les citoyens », et n'hésitera pas à prendre le temps nécessaire pour développer et approfondir les points susceptibles d'intéresser les participants.

C'est dans cette optique que les propositions de prolongement ainsi que la bibliographie fournissent de nombreuses pistes.

1. ÉMERGENCE

OBJECTIF : *Faire émerger les représentations de la Belgique.*

MATÉRIEL

<i>Fourni</i>	Néant
<i>Fourni, à dupliquer</i>	Néant
<i>À se procurer</i>	> La carte du monde de la mallette « Vie quotidienne » > Des petits drapeaux représentant la Belgique, ses pays limitrophes, les pays des participants, voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Drapeaux > Des buddies
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	Néant

DÉROULEMENT

- > L'animateur place au mur une carte du monde et invite chaque participant à localiser son pays d'origine et à y apposer le drapeau correspondant.
- > Il demande aux participants où se trouve la Belgique, de la localiser sur la carte et d'y apposer le drapeau belge.
- > Il invite ensuite un participant à citer le nom d'un pays voisin de la Belgique, à le localiser sur la carte et à y placer le drapeau correspondant.
- > Il propose aux participants de faire part de ce qu'ils connaissent de la Belgique (à tous points de vue : culturel, social, politique...) puis explique que l'on va s'intéresser au fonctionnement de ses institutions, à la manière dont l'État est organisé et la manière dont son territoire est divisé.

REMARQUE

L'animateur aura préparé les drapeaux des pays de tous les participants.

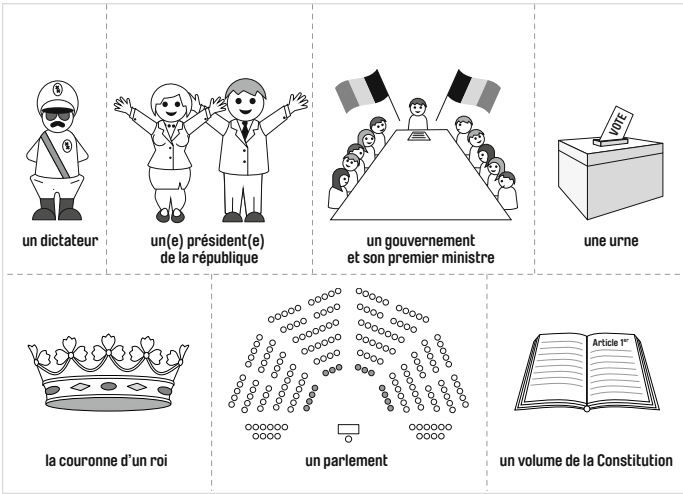
PROPOSITION DE PROLONGEMENT

L'animateur peut également aborder d'autres aspects de la Belgique en s'aidant des animations proposées dans la mallette « Vivre ensemble », en particulier « Le jeu des familles », « La Belgique en quelques chiffres »...

2. LES FORMES DE GOUVERNEMENTS

OBJECTIF : Comprendre les principes de la démocratie représentative.

MATÉRIEL

Fourni	Néant
Fourni, à dupliquer	 <p>un dictateur</p> <p>un(e) président(e) de la république</p> <p>un gouvernement et son premier ministre</p> <p>une urne</p> <p>la couronne d'un roi</p> <p>un parlement</p> <p>un volume de la Constitution</p>
À se procurer	<p>À dupliquer au moins en autant d'exemplaires que de participants: un A4 avec des images symbolisant les systèmes de gouvernement. Au bas de chaque image est également écrit le nom de ce qui y est représenté:</p> <ul style="list-style-type: none"> > un dictateur, > un président de la république, > une présidente de la république, > un gouvernement et son premier ministre, > une urne, symbolisant l'élection, > une monarchie (couronne), > un parlement, > un volume de la Constitution <ul style="list-style-type: none"> > Des supports vierges que l'animateur utilisera, le cas échéant, pour compléter la liste des formes de gouvernement > La carte du monde avec les drapeaux utilisée dans l'animation précédente > Le DVD « Parlement fédéral, la maison de tous les citoyens » (Service Relations publiques de la Chambre des représentants, 02 549 81 36 ou PRI@lachambre.be; Service de la Communication du Sénat, 02 501 78 49 ou info@senat.be; également téléchargeable sur www.senate.be) > De la colle, des ciseaux, de gros marqueurs indélébiles, des feutres, et des crayons de couleurs, des revues dans lesquelles découper > Des buddies
À se procurer, à dupliquer	Néant

Erratum

Le DVD « Parlement fédéral, la maison de tous les citoyens » a désormais été retiré de la distribution par le Parlement et n'est plus disponible sur ses sites. Nous avons cependant obtenu l'autorisation de reproduire les extraits conseillés dans nos animations sur notre propre site. Ceux-ci sont d'ores et déjà téléchargeables sur : <http://www.lire-et-ecrire.be/institutions/>

DÉROULEMENT

- > L'animateur place au mur la carte du monde utilisée lors de l'animation d'émergence avec les drapeaux des pays des participants, de la Belgique et des pays frontaliers.
- > Il demande aux participants ce qu'ils peuvent dire de la forme de gouvernement de leur pays d'origine.
- > Les participants choisissent, si nécessaire avec l'aide de l'animateur, les images correspondant à la forme de gouvernement – qu'ils nomment – de leur pays et celles-ci sont apposées sur la carte du monde.

- > L'animateur demande alors ce que les participants connaissent du système politique belge et l'écrit sur des bandelettes (Roi, chambre et sénat, gouvernement, premier ministre...). Il leur propose d'associer ces bandelettes aux images adéquates. Après d'éventuelles rectifications, il illustre la forme de gouvernement de la Belgique au niveau fédéral. L'animateur interroge à chaque étape les participants afin de savoir si l'organe de pouvoir cité est élu ou non ; suivant le cas, il apposera ou non une urne à côté de l'image correspondante.
- > Les participants regardent le DVD « Parlement fédéral, la maison de tous les citoyens », chapitre 1 (jusqu'à 02 min. 10 sec.).

L'animateur demande aux participants ce qu'ils ont compris et s'ils ont des questions, de sorte à éclairer les notions de démocratie, parlement, participation citoyenne, monarchie constitutionnelle, ... Les participants sont également invités à dire les articles de la Constitution présentés dans la vidéo qu'ils ont retenus. L'animateur insistera sur cette phrase : « Nos droits fondamentaux sont inscrits dans la Constitution ». Précisant avec les participants ce que sont les « droits fondamentaux », l'animateur propose une définition de la Constitution.

Définition de « Constitution »

Toute Constitution se doit de contenir deux choses essentielles :

- > d'une part, l'ensemble des règles qui organisent les pouvoirs publics et leurs rapports entre eux (gouvernement, parlement, président, Roi...),
- > d'autre part, les libertés publiques (ou libertés fondamentales) qui sont accordées à toute personne résidant sur le territoire ou ressortissante de l'État concerné. On retrouve le plus souvent dans cette dernière catégorie des droits ou libertés tels que la liberté d'aller et venir, la liberté d'expression...

C'est le sens de l'article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution. »

Extrait de Wikipedia

- > En guise de conclusion à propos de la monarchie constitutionnelle, on regarde le serment de Philippe I (sur You Tube), et l'animateur en vérifie la compréhension. Enfin, il fixe l'image de la Constitution à côté de celle du Roi.
- > En sous-groupes, les participants illustrent par un dessin ou un collage, une ou plusieurs caractéristique(s) du régime démocratique qui leur paraît fondamentale.
- > Les sous-groupes présentent leur affiche en plénière, l'animateur insiste sur les points importants et récapitule avec les participants.

REMARQUES

- > Il est essentiel que l'animateur ait visionné le DVD avant de le montrer aux participants afin de préparer son animation. En outre, certaines séquences comportent des sous-titres qu'il conviendra de lire pour un public non lecteur.
- > La Belgique ayant un parlement bicaméral, l'animateur veillera à utiliser deux images d'assemblée en hémicycle pour le représenter. Cependant, le bicaméralisme belge a été l'objet de plusieurs réformes, dont la dernière est effective à partir de 2014. À propos de l'évolution du bicaméralisme, consulter www.senate.be ou les cahiers du CIRÉ, téléchargeables sur www.vivreenbelgique.be.

3. L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA BELGIQUE

*OBJECTIFS : Aborder le lexique : État fédéral, communautés, régions.
Introduire les principes de l'organisation politique
et administrative de la Belgique.*

MATÉRIEL

<i>Fourni</i>	Néant
<i>Fourni, à dupliquer</i>	Néant
<i>À se procurer</i>	<ul style="list-style-type: none">> La carte du monde utilisée dans la mallette « Vie quotidienne »> Une carte de la Belgique divisée en communautés> Une carte de la Belgique divisée en régions> Une carte de la Belgique fédérale> Les drapeaux utilisés dans l'animation¹> Le DVD « Parlement fédéral, la maison de tous les citoyens »> Des buddies> Les logos des communautés et régions, le drapeau belge et les bandelettes des trois langues nationales (le français FR, le néerlandais NL, l'allemand DE)
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	Néant

DÉROULEMENT

1. Les langues officielles

- > L'animateur se présente en français (« Bonjour, je m'appelle... ») et invite les participants à faire de même dans toutes les langues qu'ils connaissent. À chaque présentation, les autres participants deviennent de quelle langue il s'agit.
- > L'animateur se présente en néerlandais (ou fait écouter un enregistrement) et demande aux participants de quelle langue il s'agit. Hallo, mijn naam is Frans, ik woon in Antwerpen en ik ben Belgisch (Bonjour, je m'appelle Frans, j'habite à Anvers et je suis belge).
- > Il fait de même en allemand. Hallo, Frans ist Mein Name, ich lebe in Malmédy und ich bin belgischen.
- > Il demande aux participants quelles sont les langues officielles de la Belgique.
- > Il demande aux participants s'ils connaissent d'autres pays où sont parlées ces trois langues. Ceux-ci sont situés sur la carte du monde et l'on y appose le drapeau correspondant.

2. État, régions, communautés

- > Les participants forment trois sous-groupes. Chacun reçoit une des trois cartes de la Belgique (communautés, régions, fédérale).
- > Chaque sous-groupe observe sa carte, puis, la plaçant au mur, la décrit à l'ensemble des participants.
- > Les participants examinent les trois cartes (travail individuel), sont invités à observer les ressemblances et les différences entre elles.
- > Ils rapportent leurs observations dans leur sous-groupe. Chaque sous-groupe sera alors amené à formuler des hypothèses sur les raisons de ces découpages de la Belgique.
- > En grand groupe, on compare les hypothèses.
- > L'animateur demande ce qu'évoquent aux participants les mots « État fédéral », « communautés » et « régions ». Lorsque ces notions sont précisées, il ajoute sur les deux cartes les logos des communautés et des régions. Les participants se prononceront aussi sur la (les) langue(s) officielle(s) de chaque région et communauté, et on placera la bandelette adéquate sur la carte qui convient.

- > Les participants sont invités à s'interroger sur le nombre d'habitants de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles, ainsi que sur le nombre total d'habitants en Belgique. L'animateur dispense ensuite les chiffres actualisés qu'il note sur des bandelettes. Il les fixe sur les cartes, aux endroits correspondants.

Chiffres 2013:

	Nombre d'habitants
Région flamande	6 381 859
Région bruxelloise	1 154 635
Région wallonne	3 563 060
Belgique	11 099 554

Pour le nombre de francophones, de néerlandophones et de germanophones, utiliser l'animation 7, « La Belgique en quelques chiffres », de la mallette « Vivre ensemble ».

3. Synthèse

- > Les participants regardent le chapitre 2 du DVD « La maison de tous les citoyens »: « *La démocratie parlementaire... au sein d'un État fédéral* » (de 02 min. 10 sec à 03 min. 45 sec.).
- > L'animateur leur demande ce qu'ils ont compris, et reprend, à l'aide des cartes, les termes importants: État fédéral, Parlement fédéral, régions, communautés... comme introduction au rôle et aux compétences des différentes instances de l'État belge.




































4. LES COMPÉTENCES

REMARQUE GÉNÉRALE

La répartition des compétences est en cours de modification. L'animateur doit donc se tenir informé. Pour certaines de ces compétences, il y a des morceaux au régional et des morceaux au fédéral.

OBJECTIF : Comprendre les compétences de l'État fédéral, des régions, des communautés.

MATÉRIEL

Fourni	Des photos représentant les compétences de l'État fédéral, des régions, des communautés; la compétence est indiquée au verso de chaque photo.				
Compétences fédérales :					
					
Monnaie	Justice	Défense nationale	Police fédérale	Sécurité sociale	
					
Institutions scientifiques nationales	Institutions culturelles nationales	Entreprises publiques nationales	Coopération au développement	Immigration et accueil des réfugiés	
Compétences régionales :					
					
Aménagement du territoire et rénovation rurale	Protection de l'environnement	Conservation de la nature	Logement	Politique de l'eau	
					
Politique de l'énergie	Tutelle et organisation des communes	Politique de l'emploi	Travaux publics	Transports	
					
Commerce extérieur	Agriculture	Intercommunales	Tourisme	Formation professionnelle	
					
Politique des handicapés					
Compétences communautaires :					
					
Culture	Enseignement	Aide sociale	Intégration des immigrés	Politique de santé	
					
Politique familiale	Protection de la jeunesse	Coopération internationale	Coopération entre communautés		

<i>Fourni, à dupliquer</i>	Le schéma de la famille et des compétences en annexe 1. Nous recommandons de l'agrandir au format A3.
<i>À se procurer</i>	<ul style="list-style-type: none"> > La carte de la Belgique divisée en communautés, la carte de la Belgique divisée en régions, la carte de la Belgique fédérale (voir animation 3) > Des bandelettes où écrire les compétences évoquées dans les histoires (voir déroulement) > Des buddies > Des crayons et marqueurs de couleurs
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	> Les logos des communautés et régions et le drapeau belge de l'animation 3

DÉROULEMENT

1. Répartition des compétences

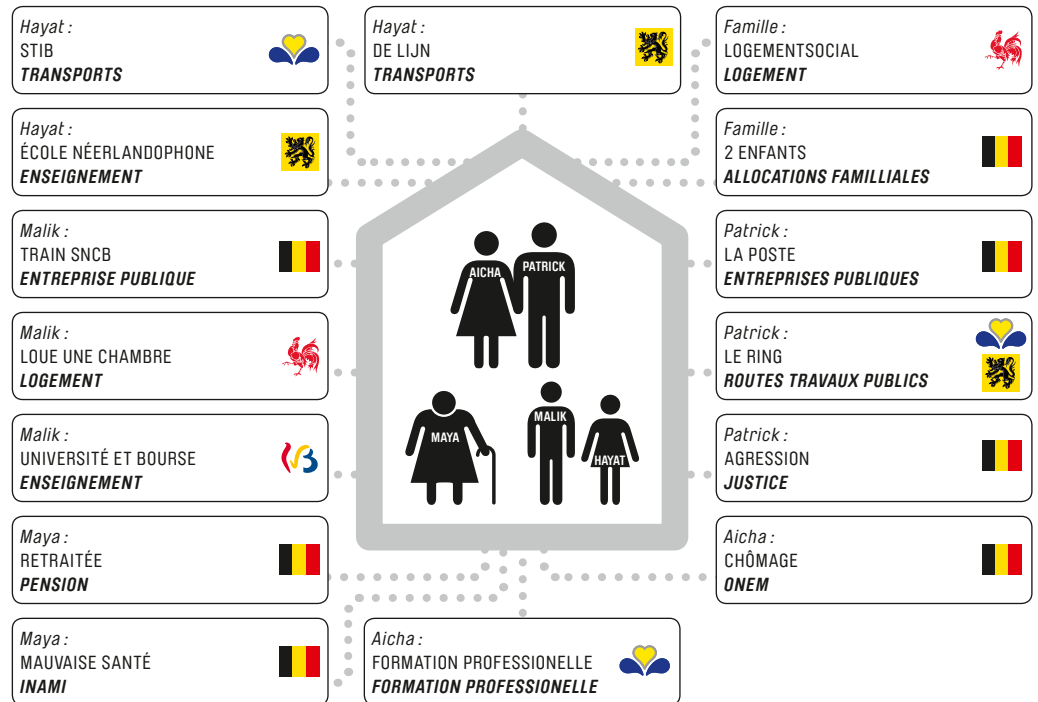
- > S'appuyant sur les trois cartes placées au mur, l'animateur vérifie la compréhension des trois termes : État fédéral, communautés, régions.
- > L'animateur demande aux participants d'observer les photos exposées sur une table. Ensuite, chaque participant en choisit une.
- > Chacun, après un temps de réflexion, décrit la photo, dit ce qu'elle représente pour lui et qui s'occupe de cette matière (est-ce au niveau fédéral, communautaire ou régional?). Après discussion, l'animateur place la photo sous la carte adéquate en citant l'appellation officielle de la compétence (l'école, la justice, la mobilité...). On procède ainsi pour toutes les photos.

2. Dans la vie quotidienne

- > L'animateur soumet au groupe le cas ci-dessous (voir encadré). Il lit une première fois toute l'histoire et va en plénière faire rechercher quelles compétences et quels niveaux de pouvoirs interviennent dans ce cas concret. Pas à pas il va construire, avec le groupe, le schéma ci-après. Il relit la première phrase et demande où habite la famille. Il note alors dans le schéma : « Logement social », propose aux participants de choisir la photo en lien avec la compétence évoquée ici (logement), et d'apposer le logo du niveau de pouvoir qui a cette compétence en charge. Il procède de la même manière pour toutes les phrases du récit.

Une famille habite un logement social en région bruxelloise.
 Le père, Patrick, est facteur. Pour aller à son travail, il prend le ring de Bruxelles en voiture.
 La mère, Aïcha, est au chômage et suit une formation professionnelle.
 Leur fils, Malik est inscrit à l'Université de Liège. Il bénéficie d'une bourse d'études. Il loue une chambre à Liège et rentre chez lui tous les week-ends en train.
 Leur fille, Hayat, est inscrite dans une école secondaire néerlandophone à Bruxelles. Pour s'y rendre, elle prend le métro et ensuite le bus De Lijn.
 La grand-mère, Maya, retraitée, habite avec eux et souffre d'une mauvaise santé.
 Patrick a été agressé lors d'une tournée. L'affaire est en cours d'instruction.

INSTITUTIONS



- > Ensuite, Il distribue aux participants répartis en duos une photocopie du schéma vierge fourni en annexe, ainsi qu'une copie des logos des communautés et régions et les drapeaux belges pour l'État fédéral. Les duos choisissent le cas particulier de l'un d'entre eux – ils peuvent également inventer une famille – et recherchent les compétences utilisées selon la même démarche qu'au point précédent.
- > Les duos présentent l'histoire de la famille et le schéma qu'ils ont élaboré à l'ensemble des participants. Ce travail est vérifié et discuté en grand groupe.

REMARQUES

- > Pour la liste des compétences de l'État fédéral, des régions et des communautés, l'animateur peut se référer à P. Blaise, A. Desmarets, Th. Jeunejean, « Comprendre la Belgique fédérale », éd. De Boeck, Bruxelles, 2011, pp 36-37.
- > À partir du 1^{er} janvier 2016, les régions pourront elles-mêmes gérer les allocations familiales. Mais, si elles le veulent, le Fédéral pourra toujours s'en occuper jusqu'à la fin 2019.

5. LE RÔLE DES INSTITUTIONS : LE PARLEMENT FÉDÉRAL (POUVOIR LÉGISLATIF)

OBJECTIFS: *Comprendre le fonctionnement du Parlement.
Comprendre comment s'élaborent les lois.*

MATÉRIEL

Fourni	Néant
Fourni, à dupliquer	Néant
À se procurer	<ul style="list-style-type: none">> DVD « Parlement fédéral, la maison de tous les citoyens »> Des cartons rouges, verts, blancs pour représenter le vote> Une affiche, des marqueurs> Trois fiches où noter les propositions de loi élaborées par les participants
À se procurer, à dupliquer	Le schéma de l'élaboration des lois et décrets (voir annexe 2)

DÉROULEMENT

1. Les étapes du travail législatif

- > Les participants regardent le début du chapitre 4 du DVD: « Parlement fédéral, La maison de tous les citoyens », jusqu'à « Le gouvernement exécute ces lois », qui rappelle que le Parlement fédéral est élu par les citoyens belges et que son rôle est de contrôler le gouvernement et d'arrêter les lois (de 06 min. 03 sec. à 06 min. 30 sec.).
- > Les participants disent ce qu'ils ont compris du rôle et du mode d'élection du Parlement.
- > Ils visionnent ensuite le chapitre 6 du DVD, intitulé « Le travail législatif » (de 8 min. 45 sec. à 12 min. 46 sec.). L'animateur note les différentes étapes du travail législatif sur l'affiche.

2. Élaboration d'une loi

- > L'animateur explique au groupe qu'on va vivre concrètement le travail d'élaboration d'une loi à travers un jeu de rôle.
- > Parmi les trois propositions ci-dessous, l'animateur en choisit une qu'il soumet aux participants. Il est indispensable que l'animateur la lise, la reformule ou trouve des dessins ou des photos en lien avec ce cas et en vérifie la compréhension.

A. Les mariages de complaisance

« L'Office des Étrangers constate une augmentation des mariages de complaisance, c'est-à-dire des mariages contractés dans le but d'obtenir un permis de séjour en Belgique. Il signale que, si les autorités belges n'interviennent pas avec fermeté, de plus en plus de mariages de complaisance seront célébrés sur le territoire belge (...). Le contrôle des mariages de complaisance, grâce auxquels des permis de séjour sont obtenus de manière illégitime, s'avère en effet insuffisant. »

Source: <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/0270/53K0270001.pdf>

B. La violence conjugale

« Selon une estimation d'Amnesty International, 70 femmes décèdent, chaque année, en Belgique des suites de violences conjugales et une femme sur huit est victime de violences conjugales (...). Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. »

Source: <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/0099/53K0099001.pdf>

C. Chômage de longue durée

« Dans notre pays, le nombre de chômeurs de longue durée est très élevé. Selon l'ONEm, en octobre 2010, on comptabilisait 252 874 chômeurs indemnisés de moins de 2 ans pour 216 536 chômeurs indemnisés de longue durée (plus de 2 ans). Le chômage de longue durée représente ainsi 46 % des chômeurs indemnisés. Parmi les chômeurs de longue durée, les groupes d'âge se répartissent comme suit : 10 587 chômeurs de moins de 25 ans, 114 207 pour les 25-49 ans et 91 742 de 50 ans et plus. »

Source : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/1596/53K1596001.pdf>

- > L'animateur répartit les participants en 3 sous-groupes. Il explique que chacun des sous-groupes représente un groupe politique (1, 2 et 3) qui va devoir réagir à la problématique choisie en faisant une proposition de loi conformément à la consigne qu'il leur donne.

		Consignes pour les groupes (Positions idéologiques) « Votre groupe pense que... »		
		Groupe politique 1	Groupe politique 2	Groupe politique 3
Cas problématiques	Mariage de complaisance	Il y a trop d'étrangers en Belgique.	La population belge vieillit, il est intéressant d'accueillir une population plus jeune (les étrangers).	Choisissons les étrangers que nous accueillons.
	Violence conjugale	Ce qui se passe dans la famille est une affaire privée.	L'État doit protéger les plus faibles de toutes formes de violence.	L'État ne doit intervenir qu'en cas de violence physique grave.
	Chômage de longue durée	Si on veut, on trouve du travail.	Il n'y a pas de travail pour tout le monde.	Luttons contre les profiteurs, tout en protégeant les plus faibles.

- > Chaque groupe présente sa proposition de loi. En plénière, on les compare et on en discute.
- > L'animateur explique ensuite qu'il va lire une proposition de loi qui a réellement été déposée sur ce sujet. Il la lit, la reformule, en vérifie la compréhension et entame une discussion sur les différences et similitudes entre les propositions des groupes et la loi déposée.

A. Les mariages de complaisance

« (Les promoteurs de cette loi demandent) de prévoir la création d'un guichet où les hommes et les femmes confrontés à des tentatives de mariage ou de cohabitation de complaisance ou victimes d'un tel mariage ou contrat de cohabitation peuvent faire part de leurs problèmes en toute discrétion. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, qui dispose de suffisamment de filiales et d'une certaine expertise en la matière (notamment dans la lutte contre le trafic d'êtres humains, la politique pour l'égalité des chances,...), pourrait faire office de guichet central. Le Centre pourrait en outre servir de centre d'orientation pour l'accueil et la protection des victimes (...). »

Source : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/0270/53K0270001.pdf>

B. La violence conjugale

« (Les promoteurs de cette loi demandent) de décider l'établissement du port du bracelet électronique permettant de contrôler les déplacements des hommes condamnés pour violence et faisant l'objet de mesures d'éloignement de leurs compagnes ou de leurs ex-compagnes. »

Source : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/0099/53K0099001.pdf>

C. Chômage de longue durée

«(Les promoteurs de cette loi demandent) que les services régionaux de l'emploi, en collaboration avec les communes, proposent aux chômeurs de longue durée des emplois au service de la collectivité. Ces emplois pourraient être de deux jours par semaine pendant maximum deux mois par an. Ainsi ces deux jours de travail par semaine n'empêcheraient pas la poursuite des efforts de recherche d'emploi. Cette mesure permettra aux demandeurs d'emploi d'être revalorisés en reprenant pied dans la vie professionnelle.»

Source: <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/1596/53K1596001.pdf>

3. Proposer des amendements – Le travail en Commission

- > Les sous-groupes se reforment et chaque *groupe politique* examine, discute, définit sa position par rapport au texte de loi, en fonction de ses convictions et propose des amendements. Il désigne un représentant de son groupe pour le travail en commission qui suivra. Il veille également à fournir à son représentant les arguments qu'il devra ensuite exposer en commission, afin d'influer valablement sur le texte final.
- > Chaque sous-groupe délègue alors son représentant en commission (la nommer: « de l'Intérieur », « des Affaires sociales », « du Travail », suivant le texte choisi). Celle-ci se désigne à son tour un porte-parole. Il convient donc ici de déterminer la pertinence du texte et de procéder ensuite à un premier vote, avant le renvoi du texte en plénière. Tandis que les *représentants* débattent en commission, les autres participants écoutent et observent, sans oublier qu'ils auront eux aussi à se prononcer lors du vote final.
- > En plénière, on analyse ce à quoi on vient d'assister ou de participer, on compare avec ce qu'on a vu dans le DVD, on revient sur ce qui a surpris et ce qu'on a appris. Si nécessaire, l'animateur peut refaire visionner au groupe l'extrait sur le travail en commissions.

4. Voter une loi

- > L'animateur explique que l'on va maintenant procéder au vote en plénière et qu'il jouera le rôle de président de la chambre tel qu'on a pu le voir dans le DVD. Il invite le porte-parole de la commission à dire – ou lire, si possible – le texte arrêté à l'issue des débats. L'animateur demande aux parlementaires de formuler interrogations et remarques, avant le vote définitif.
- > L'animateur distribue les cartons de vote, dont il explique les couleurs (rouge = « non »; vert = « oui »; blanc = « abstention »). Après le vote, il comptabilise le nombre de voix *pour*, *contre* et le nombre d'abstentions. En fonction du résultat, il annonce que la loi est approuvée ou non.

5. Après le vote

- > Si la loi est approuvée, l'animateur demande ce qu'il advient ensuite, afin que les participants se rappellent que le texte doit être signé par le Roi et un ministre, avant d'être publié au « Moniteur belge » et d'entrer en vigueur dix jours plus tard.
Si la loi ne remporte pas la majorité des suffrages, elle ne peut évidemment être promulguée. Néanmoins, l'animateur rappellera les modalités d'entrée en vigueur d'une loi.
- > Comme synthèse, l'animateur parcourt avec les participants le schéma de l'élaboration des lois et décrets tel qu'il est repris en annexe 2. C'est l'occasion de mentionner que le présent processus est identique pour tous les corps législatifs de l'État (ainsi qu'au niveau européen). Aux niveaux régional et communautaire, les lois s'appellent « décrets » (voir annexe 2); au niveau communal, « règlements communaux », au niveau européen, les lois s'appellent « directives ».

REMARQUES

- > Dans le cadre du jeu de rôle, l'animateur rappellera que les participants doivent veiller à respecter la position adoptée par leur *parti*.
- > Tout au long de cette activité, l'animateur s'assurera que les participants établissent le lien avec le travail législatif tel qu'il est relaté dans le DVD. Si nécessaire, on visionne une nouvelle fois le DVD.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

- > L'animateur peut demander aux participants s'ils se rappellent une loi récemment promulguée ou en discussion. Il les incitera à faire part de ce qu'ils ont compris et de leurs questions.
- > Comme illustration du travail parlementaire, l'animateur peut assister avec son groupe à une réunion publique de commission, ou à une séance plénière de la Chambre ou du Sénat, dans la mesure des places disponibles. Il peut aussi organiser une visite guidée, sur rendez-vous (www.lachambre.be ou www.senate.be) ou suggérer aux participants de suivre des débats ou d'effectuer une visite virtuelle du Parlement sur le site de la Chambre ou du Sénat.

6. LE RÔLE DES INSTITUTIONS : LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (POUVOIR EXÉCUTIF)

OBJECTIFS: Comprendre en quoi consiste « le pouvoir exécutif ».

Comprendre les tâches concrètes des ministres et du Premier Ministre.

MATÉRIEL

Fourni	Néant
Fourni, à dupliquer	Néant
À se procurer	<ul style="list-style-type: none">> Les logos des principaux partis politiques> Les photos des ministres fédéraux> La carte de la Belgique fédérale utilisée dans l'animation 3> Les images de l'animation 2> Les photos illustrant les compétences de l'État fédéral de l'animation 4> Les bandelettes indiquant les trois langues nationales> Des bandelettes sur lesquelles l'animateur écrira le nom de chaque ministère et des ministres> Un agrandissement d'une copie de l'agenda du Premier Ministre (http://premier.fgov.be/agenda)> Pour un éventuel prolongement de l'animation: les photos des membres des gouvernements régionaux et communautaires> Des buddies
À se procurer, à dupliquer	Néant

DÉROULEMENT

1. Les ministres

- > L'animateur affiche la carte de la Belgique fédérale et y appose les images de l'animation 2 (parlement bicaméral, gouvernement et Roi).
- > Il demande aux participants s'ils connaissent des ministres, appose au fur et à mesure leurs photos sur le mur et écrit leur nom sur une bandelette qu'il place en-dessous. Au cas où les participants ne connaîtraient aucun(e) ministre, il met les photos des membres du gouvernement sur une table et demande s'ils en reconnaissent certain(e)s et à quel sujet ils les ont vu(e)s.
- > Pour chaque ministre cité, il demande s'ils savent à quel parti il/elle appartient, s'il/elle est néerlandophone ou francophone et quel est son portefeuille (c'est-à-dire de quelle(s) compétence(s) il/elle s'occupe).
- > Il appose au fur et à mesure le logo du parti, la vignette reprenant la langue du/de la ministre, les images illustrant ses compétences et écrit sur une bandelette le nom de son ministère. L'animateur complète et rectifie, jusqu'à ce que le gouvernement soit complet. Concernant le Premier Ministre, l'animateur exposera qu'il est « asexué linguistiquement » et l'on n'apposera sous sa photo que la bandelette « Premier Ministre » (ses compétences seront examinées plus loin).

2. Leur travail

- > Afin de comprendre le travail d'un ministre, les participants répartis en sous-groupes en choisissent un et établissent son agenda du lundi au dimanche (on n'abordera pas pour l'instant le rôle, ni l'agenda du Premier Ministre).
- > Chaque sous-groupe présente en plénière l'agenda qu'il a imaginé. Les participants réagissent.
- > Lorsque tous les sous-groupes ont présenté leur agenda, l'animateur lit une à une les tâches d'un ministre (annexe 4), en vérifie la compréhension, et demande aux participants s'ils les ont placées dans leur agenda.

3. Le Premier Ministre

- > S'agissant de comprendre le rôle particulier du Premier Ministre, l'animateur note les propositions des participants puis affiche l'agrandissement de son agenda, et les invite à comparer leurs représentations, à formuler leurs observations, à corriger et compléter leurs propositions. L'animateur reformule si nécessaire ce qui est dit, écrit et applique sous la photo du Premier les bandelettes sur lesquelles apparaissent quelques tâches représentatives de sa fonction : direction du gouvernement et présidence du Conseil des ministres, représentation du gouvernement devant les institutions belges et internationales... (voir annexe 4).
- > L'animateur invite les participants à s'exprimer sur ce qu'ils ont appris, ce qui les a interpellés...
- > Enfin, il signale aux participants que le corps exécutif existe à tous les autres niveaux de pouvoir : régional, communautaire, provincial, communal.

REMARQUES

Il est possible d'établir l'agenda d'un ministre sous forme de jeu de rôles ou de dessins.

L'animateur peut inviter les participants lecteurs à rechercher des informations sur Internet ou dans divers documents.

PROPOSITION DE PROLONGEMENT

L'animateur peut ensuite s'intéresser à la composition des gouvernements régionaux et communautaires, à leurs rôles respectifs.

7. LE RÔLE DES INSTITUTIONS : LE POUVOIR JUDICIAIRE

OBJECTIFS: Comprendre l'organisation du système judiciaire.

Renseigner sur les services d'aide juridique.

MATÉRIEL

Fourni	Néant
Fourni, à dupliquer	Néant
À se procurer	<ul style="list-style-type: none">> Un large pan de papier kraft sur lequel l'animateur écrit le mot « JUSTICE »> Des pinceaux, de la gouache, des marqueurs, des crayons de couleurs...> Des photos symbolisant les faits, les conflits susceptibles d'être confrontés à la justice ou d'avoir à y recourir:<ul style="list-style-type: none">- accident de voiture- excès de vitesse- vol- violence conjugale- divorce- assassinat- problème au travail- problèmes commerciaux (faillite)- enfants maltraités- huissier de justice> Les images d'un procès au civil et d'un procès au pénal> Des photos des services d'aide juridique:<ul style="list-style-type: none">- maisons de justice- services de médiation- syndicats- mutuelles- services d'aide à la jeunesse> Le plan agrandi du quartier> Les coordonnées des services d'aide de proximité
À se procurer, à dupliquer	Néant

DÉROULEMENT

- > L'animateur rappelle que le pouvoir législatif (Parlement : Chambre et Sénat) vote les lois, tandis que le pouvoir exécutif (gouvernement) veille à l'application et au respect de ces lois, et pose la question de ce qui se passe lorsque celles-ci ne sont pas respectées : qui intervient ?
- > Ensuite, les participants sont invités à s'exprimer autour du mot « JUSTICE » : ils peignent ou dessinent sur l'affiche de papier kraft ce que le mot leur évoque, et constituent ainsi une forme de tableau collectif.
- > L'animateur demande alors aux participants de raconter une expérience – personnelle ou de quelqu'un de leur entourage – liée à l'exercice de la justice (dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce, d'un conflit avec un voisin, un propriétaire, un patron, d'un vol, d'une contravention, etc.) Pour illustrer cette expérience, les participants choisissent, parmi les photos exposées sur une table, celle qui s'en rapproche.

- > Lorsque le participant a terminé de raconter son histoire, l'animateur prend la photo et demande qui ou quoi cela concerne : la famille, les biens personnels, le commerce, le travail, la sécurité sociale ou des comportements interdits par la loi. Il écrit le mot-clé au tableau et place la photo à côté. Il construit ainsi un tableau comme ci-dessous :

Famille (divorce, violences,...)	Comportements interdits par la loi (excès de vitesse, assassinat, alcool au volant)
Biens personnels (vente, maison, héritage,...)	
Commerce (faillite)	
Travail (harcèlement, licenciement, sécurité sociale)	

- > Lorsque le tableau est complété avec les différentes photos, l'animateur explique les différences entre droit privé et droit public, en s'appuyant sur le tableau ci-dessous.

DROIT PRIVÉ	DROIT PUBLIC
<p>Droit civil Il régit les relations entre particuliers, c'est-à-dire ce qui a trait au statut de la personne (célibataire, marié, nationalité, etc.) et des biens (propriété, succession, etc.), aux contrats (vente, louage, échange, etc.) et aux responsabilités.</p>	<p>Droit pénal Il punit les comportements interdits par la loi, c'est-à-dire les contraventions, les délits et les crimes. Des peines sont associées aux différentes infractions. Par exemple, des amendes et/ou un emprisonnement, mais également des peines alternatives (travail d'intérêt général). Les cours et tribunaux qui exercent ce droit sont : le tribunal de police, le tribunal correctionnel de première instance et la chambre correctionnelle de la cour d'appel. La cour d'assises juge les infractions les plus graves.</p> <p>Remarque : Lorsque quelqu'un est condamné par une juridiction pénale, l'une des possibilités est l'enfermement en prison. Pourtant, de plus en plus souvent, des peines alternatives sont prononcées. Elles permettent d'éviter cette ultime solution. La peine de travail autonome, les travaux d'intérêt général et le bracelet électronique sont autant de solutions possibles dans certaines situations. De plus, les détenus sortent parfois avant la fin de leur peine de prison (libération conditionnelle), car la prison devrait également représenter une possibilité de réinsertion dans la société et non uniquement une mesure d'éloignement des condamnés.</p>
<p>Droit commercial Il régit les relations entre commerçants et entre ceux-ci et leurs clients, les sociétés (actionnariat, faillite, etc.).</p>	
<p>Droit social Il correspond aux droits dans le milieu du travail (contrat de travail, élections sociales, etc.), au droit à la sécurité sociale (allocations familiales, chômage, soins de santé), etc. Les cours et tribunaux qui sont compétents pour les litiges portant sur ce type de droit sont : la justice de paix, le tribunal civil de première instance, la cour d'appel (chambre civile), le tribunal de commerce, le tribunal du travail et la cour du travail.</p>	

Source : <http://www.cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/2012/cours-et-tribunaux.html>. Guide d'utilisation, p. 6.

- > À propos de chaque récit, l'animateur demande si la difficulté a été résolue et dresse la liste, le cas échéant, des services consultés. Si la difficulté persiste, il demande aux participants s'ils connaissent des moyens de la lever. Il note et complète la liste si nécessaire.
- > L'animateur affiche le plan du quartier agrandi. Le groupe y situe les services évoqués et y applique les photos.
- > L'animateur affiche les photos d'un procès au pénal et d'un procès au civil et demande aux participants réunis en sous-groupes d'observer et de relever similitudes et différences, d'identifier les divers acteurs des deux scènes (juge, avocat, procureur...) et leur rôle (voir aussi justice.belgium.be). Il est judicieux d'insister sur le fait qu'avocats et magistrats sont des professionnels qui ont étudié le droit.
- > Si ces questions n'ont pas été évoquées, l'animateur suscite une discussion informelle à partir de la question: que savez-vous des avocats pro deo, du juge de la Famille et de la Jeunesse? Il rectifie ou complète les informations récoltées et prend note des questions en suspens afin d'y répondre plus tard.

REMARQUES

- > Si l'animateur ne dispose pas des photos, il est possible de remplir le tableau avec des mots-clés.
- > Comme préalable à ces activités, l'animateur devra s'être renseigné sur les services de proximité dont il est question et pouvoir les situer sur le plan du quartier; il sera ainsi en mesure d'en communiquer les coordonnées aux participants; les coordonnées de nombreux services d'aide juridique se trouvent également en bibliographie.
- > Pour le mode de nomination des magistrats, voir www.csj.be.
- > En ce qui concerne les normes juridiques, l'animateur pourra avoir recours à l'animation « Normes et valeurs » de la mallette « Vivre ensemble ».
- > L'animateur peut s'aider des ouvrages et dossiers cités en annexe « Avocat dans l'école », dossier sur www.avocats.be/actualites.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

- > Un avocat peut aussi répondre aux questions lors d'une visite: contacter l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones de Belgique (OBFG) au 02 533 21 05.
- > Si l'animateur désire envisager un cas concret, une animation sur le constat d'accident est disponible au Centre Doc du Collectif alpha, vidéo visible en ligne sur <http://www.gsara.tv/gsara2011/spip.php?article105>.
- > Il est également possible d'aller plus loin sur le thème de l'organisation de la Justice à partir de l'affiche de Cultures et Santé « Cours et Tribunaux » et du dossier qui l'accompagne.

8. LES ÉLECTIONS

OBJECTIFS: *Comprendre le système électoral.
Aborder les différentes tendances politiques belges.
Comprendre comment se forme le gouvernement.*

REMARQUE

Nous avons choisi de ne pas traiter l'aspect pratique du vote. En effet, beaucoup d'animations sur ce point sont disponibles sur Internet.

8.A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

OBJECTIF: *Approfondir les notions de droit de vote et d'éligibilité.*

MATÉRIEL

<i>Fourni</i>	Néant
<i>Fourni, à dupliquer</i>	Néant
<i>À se procurer</i>	<ul style="list-style-type: none">> Les trois cartes de la Belgique (fédérale, des régions, des communautés) de l'animation 3.> Une carte de la Belgique des provinces: http://www.hist-geo.com/belgique/cartes/provinces.php> Une carte de la Belgique des communes: http://www.wwg1.com/belgique/communes-belgique.html> Une carte de l'Union européenne: http://www.europarl.be/view/fr/vous_informer_sur_europe/brochures_posters.html> Six silhouettes> Des crayons de couleurs, des marqueurs, de la gouache, tout matériel de créativité pour compléter les silhouettes
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	Néant

DÉROULEMENT

- > L'animateur demande aux participants qui le souhaitent d'expliquer en quoi consistent les élections dans leur pays: qui on élit, s'il existe des partis politiques et qui sont les électeurs.
- > Il incite les participants à se remémorer les caractéristiques d'une démocratie représentative telle que la Belgique, dans laquelle la volonté du peuple s'exprime par le choix de ses représentants via les élections (ces représentants sont appelés parlementaires, députés, ou conseillers suivant l'assemblée dans laquelle ils siègent).
- > L'animateur affiche la carte de la Belgique fédérale, les deux cartes de la Belgique des régions et des communautés et les images symbolisant le système de gouvernement de la Belgique. Il y ajoute la carte de l'Europe, celle des provinces et celle des communes. Il demande quelles sont les instances du pouvoir qui sont élues ou il en informe les participants: le Parlement européen, la Chambre, les parlements régionaux (voir annexe 5) ainsi que les conseils provinciaux (auxquels on ne s'attardera pas) et communaux. Mais pas les gouvernements. Ni le Roi.

1. Qui peut voter ?

- > L'animateur divise les participants en sous-groupes. Chaque sous-groupe reçoit un (ou plusieurs) niveau(x) de pouvoir et doit déterminer pour chacun, qui a le droit de voter. Pour ce faire, il reçoit une silhouette pour chaque niveau et complète sa silhouette sur base des critères suivants : sexe, nationalité, âge, revenu ; si le groupe le souhaite, il peut ajouter d'autres critères.
- > En plénière, chaque sous-groupe présente sa silhouette. Lorsque tous les groupes ont présenté leur silhouette, l'animateur invite les participants à compléter un tableau récapitulatif tel le modèle ci-dessous :

Les électeurs des parlements et conseils

	Parlement européen	Parlement fédéral	Parlement des communautés (flamande et germanophone)	Parlements régionaux (Wallonie et Bruxelles-Capitale)	Conseils provinciaux	Conseils communaux
Nationalité	Être européen	Être Belge	Être Belge	Être Belge	Être Belge	Être Belge ou résider en Belgique depuis cinq ans au moins et s'inscrire à la Commune au registre des électeurs.
Âge	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Sexe	Sans importance	Sans importance	Sans importance	Sans importance	Sans importance	Sans importance
Revenus	Sans importance	Sans importance	Sans importance	Sans importance	Sans importance	Sans importance

- > En plénière, on prend un moment pour évoquer ressemblances et différences entre les pays dont sont originaires les participants et la Belgique.

2. Qui peut être élu ?

- > L'animateur explique que l'on va déterminer ensemble qui est éligible, c'est-à-dire qui peut être candidat aux élections, pour chaque niveau de pouvoir.
- > En plénière, il lit les propositions de réponse ci-dessous, parmi lesquelles certaines sont fausses. Les participants disent s'ils pensent que la proposition est correcte, précisant pour quelle assemblée.

Être Marocain	Faux: il faut être Belge pour les provinciales, régionales et fédérales, Européen pour les communales et les européennes.
Avoir 18 ans	Vrai pour les communales, les provinciales et les régionales. Également vrai pour le fédéral depuis le 25.05.10. Pour le Parlement européen, il faut avoir 21 ans.
Être membre d'un parti politique	Faux.
Être végétarien	Faux.
Être bouddhiste	Faux.
Être un homme	Peu importe le sexe, mais depuis 2002, les partis doivent respecter la parité sur les listes électorales. La loi impose que les listes de candidats comptent autant d'hommes que de femmes (règle de parité, une différence d'une unité étant admise en cas de liste comportant un nombre impair de candidats).
Habiter en Afrique du Sud	Faux. > Pour les communales, il faut être domicilié dans la commune. > Pour les provinciales, il faut être domicilié dans la province. > Pour les régionales, il faut être domicilié dans une commune de la région. > Pour les fédérales, il faut être domicilié en Belgique. > Pour les européennes, il faut être domicilié en Europe.
Avoir purgé une peine de 10 ans de réclusion	Faux.
Être reconnu coupable de corruption	Faux. Pour toutes les formes d'élections, il faut jouir de ses droits civils, politiques.
...	

INSTITUTIONS

- > En guise de récapitulation et sur base des réponses aux propositions ci-dessus, l'animateur élabore un tableau de synthèse comme suit :

	Parlement européen	Parlement fédéral	Parlement des communautés (flamande et germanophone)	Parlements régionaux (Wallonie et Bruxelles-Capitale)	Conseils provinciaux	Conseils communaux
Nationalité	Être Européen	Être Belge	Être Belge	Être Belge	Être Belge	Être Européen
Âge	21 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Sexe	Sans importance	Sans importance Depuis 2002, les partis doivent respecter la parité sur les listes électorales. La loi impose que les listes de candidats comptent autant d'hommes que de femmes (règle de parité, une différence d'une unité étant admise en cas de liste comportant un nombre impair de candidats)				
Domicile	En Europe	En Belgique	Dans une commune de la Communauté	Dans une commune de la Région	Dans la Province	Dans la Commune
Droits	Pour toutes les formes d'élections, il faut jouir de ses droits civils, politiques.					

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

- > Dans le but de connaître l'évolution des conditions d'électorat en Belgique (le droit de vote), l'animateur se référera à l'animation sur l'évolution du suffrage universel publiée dans le « Journal de l'alpha » n°118 de septembre 2000, téléchargeable sur le site de Lire et Écrire.
- > Pour un groupe avancé, l'animateur fait entendre un enregistrement à deux voix de l'extrait du « Catechisme du Peuple » d'Alfred de Fuisseaux : « De la condition du Peuple et de son Esclavage » – ou le fait lire. Cette écoute ou lecture est suivie d'une discussion en grand groupe sur ce dont il est question dans ce dialogue (texte extrait de la brochure « Aux urnes, citoyen(ne)s ! » relative à la lutte pour le suffrage universel en Belgique, téléchargeable sur <http://www.carhop.be>).

8.B. LES PARTIS POLITIQUES

OBJECTIF : Aborder les différentes tendances politiques belges.

MATÉRIEL

<i>Fourni</i>	Néant
<i>Fourni, à dupliquer</i>	Néant
<i>À se procurer</i>	<ul style="list-style-type: none">> Des affiches électorales authentiques des principaux partis francophones représentés au Parlement ou des captures d'écran des pages d'entrées des sites de ces partis> D'autres documents de ces partis ou d'autres partis, si l'animateur le juge nécessaire> Les logos des partis
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	Néant

DÉROULEMENT

- > L'animateur demande aux participants ce qu'est un parti politique. Il en donne éventuellement la définition suivante :

Groupement de fait rassemblant des citoyens unis par des liens doctrinaux, et ayant comme objectif d'assurer la participation politique des citoyens et d'exercer le pouvoir.
Source : <http://www.vocabulairepolitique.be/parti-politique-3/>

- > L'animateur s'attache à présent à démêler avec le groupe les divers projets de société défendus par les partis politiques représentés au Parlement, et d'autres si l'animateur le juge nécessaire.
- > Il demande aux participants quels partis ils connaissent, note les partis cités et affiche leurs logos.
- > Il demande aux participants ce qu'ils peuvent dire des idées défendues par ces partis.
- > L'animateur conclut la discussion en précisant que l'on vote généralement pour un parti politique ou une personne membre d'un parti politique, ce qui signifie que l'on partage l'idéologie, les idées, les projets, les opinions que ce parti défend.
- > L'animateur partage les participants en sous-groupes; chacun de ceux-ci reçoit ou choisit l'affiche électorale d'un parti différent. L'animateur déclare alors que chaque sous-groupe est un ensemble d'experts en communication politique et que ceux-ci vont devoir donner une conférence présentant les idées du parti, à partir de l'analyse de l'affiche qu'ils ont reçue (l'image, le slogan, les couleurs, la forme et la taille des caractères et, le logo). Si nécessaire, le formateur passe dans les sous-groupes pour aider à la lecture.
- > Chaque sous-groupe présente le résultat de son travail.
- > Après la présentation des affiches par les experts, l'animateur invite les participants à exprimer ce que l'animation leur a évoqué, ce qu'ils ont appris, leurs questions éventuelles.
- > L'animateur demande aux participants s'ils connaissent l'équivalent flamand du parti qu'ils ont présenté.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

- > Comme suite à l'activité relative aux partis et à l'analyse de leurs affiches électorales, l'animateur peut aussi distribuer à chaque sous-groupe un jeu de bandelettes indiquant un point de programme de chacun de ces partis (qu'il aura pris soin de rédiger de manière simple). Il les lit alors, ou les fait lire par un participant, et charge ensuite les sous-groupes d'attribuer chaque bandelette au parti qu'ils estiment correspondant. Cette animation est largement inspirée par l'animation « À la découverte des différents partis politiques », proposée dans la mallette « Élections et Démocratie » du Centre doc du Collectif Alpha (en prêt et téléchargeable sur son site, voir bibliographie).
- > Si l'animateur désire explorer plus avant avec son groupe les idéologies politiques en Belgique, l'axe gauche-droite, l'histoire des partis... il pourra s'appuyer sur les outils développés par Cultures et Santé : « Les couleurs politiques en Belgique », téléchargeables sur www.cultures-sante.be.
- > Faire un parallèle avec les partis en Flandre, dont les couleurs sont quasi identiques à celles des partis francophones.
- > Voir également « Enjeux des élections 2014 », téléchargeable sur le site de Cultures et Santé, un outil pour répondre précisément aux questions et faire naître le débat.

8.C. APRÈS LES ÉLECTIONS

OBJECTIFS: *Comprendre comment se forme le gouvernement.
Comprendre les notions de majorité, de coalition, etc.*

MATÉRIEL

Fourni	Néant
Fourni, à dupliquer	Une représentation de la Chambre, format A4 (voir annexe 4) : l'hémicycle avec les 186 sièges dont actuellement 150 sont attribués aux députés. Nous recommandons de l'agrandir au format A3 et d'hachurer le nombre de sièges non attribués afin de faciliter le travail des participants.
À se procurer	<ul style="list-style-type: none">> Une représentation agrandie de la Chambre et de sa composition au moment de l'animation (disponible sur: http://www.lachambre.be/kvvr/pdf_sections/depute/hemi.pdf)> Les photos des ministres actuels> Des crayons de couleurs (des couleurs des partis représentés au Parlement)> Une affiche avec les photos des ministres du gouvernement en exercice> Pour un éventuel prolongement: des bandelettes sur lesquelles l'animateur inscrit un point du programme de chaque parti ou une traduction de celui-ci, pour les partis flamands (un par bandelette)> Le DVD «Parlement fédéral, La maison de tous les citoyens»
À se procurer, à dupliquer	<ul style="list-style-type: none">> Les logos des partis (voir animation 6)> Les bandelettes des trois langues nationales (FR, NL, DE; voir animation 3)> Des cartons sur lesquels l'animateur écrira le nombre de représentants élus à la Chambre pour chaque parti (par exemple: PS=26; MR=15; etc.): un jeu de cartons par sous-groupe

DÉROULEMENT

> L'animateur annonce aux participants que, les élections ayant eu lieu, le nouveau parlement va donner naissance à un nouveau gouvernement..

1. Composition de la chambre

> Il répartit les participants en sous-groupes de deux ou trois, auxquels il donne un jeu de cartons sur lesquels est inscrit le nombre de représentants obtenus par les différents partis. Chaque sous-groupe reçoit également une feuille A3 sur laquelle est représenté l'hémicycle de la Chambre, avec ses 186 sièges. Les participants sont invités à colorier les sièges en fonction du nombre de sièges obtenus par les partis (attention, 150 sièges occupés sur 186)... En respectant les couleurs!

> L'animateur affiche la représentation actuelle de l'hémicycle qu'il a agrandie et on vérifie en plénière que le nombre de sièges dévolus à chaque parti coïncide à ce que les sous-groupes ont colorié.

2. Formation du gouvernement

> L'animateur explique que c'est aux parlementaires de s'accorder pour former le gouvernement. Il demande: «À votre avis que faut-il pour former un gouvernement?». L'animateur note sur une affiche les propositions.

> Les participants se remettent en sous-groupes, avec leur A3 et leurs cartons, et doivent proposer une coalition.

> Chaque sous-groupe présente le gouvernement qu'il a formé et explique le choix des alliances qu'il a réalisées. L'animateur pose des questions afin de mettre en évidence les affinités politiques, la question linguistique, etc.

- > L'animateur place alors au mur l'affiche montrant les photos des ministres fédéraux en exercice, avec les logos de leurs partis respectifs et les bandelettes indiquant leur langue. Après une phase d'observation individuelle, les participants revenus en sous-groupes pointent les ressemblances et les différences entre leur proposition et celle qui est avérée. On procède en plénière à une mise en commun.

3. Le rôle du Roi

- > Quant au rôle du Roi, l'animateur précise que lorsque plusieurs majorités sont susceptibles d'être instaurées, le Roi nomme un informateur, responsable politique expérimenté, qui va s'entretenir avec les différents partis afin de voir quelle majorité peut être dégagée dans le but d'une nouvelle formation gouvernementale. Si une majorité se distingue aisément, le Roi nomme alors un formateur du nouveau gouvernement. C'est souvent lui qui deviendra le Premier ministre du gouvernement qu'il a fondé. Enfin, l'animateur indique que le Roi nomme – et révoque – les ministres.

4. Synthèse

- > Les participants visionnent le chapitre 4 du DVD, «Parlement fédéral, La maison de tous les citoyens», où l'on aborde entre autres le mode de formation du gouvernement (de 05 min. 26 sec. à 07 min. 24 sec.).
- > L'animateur demande aux participants ce qu'ils ont compris et fixe avec eux les notions essentielles d'une démocratie représentative : les citoyens exercent le pouvoir par le biais des élections ; le parlement contrôle le gouvernement et arrête les lois ; le gouvernement exécute ces lois ; la majorité décide ; sans l'appui de la majorité parlementaire, le gouvernement ne peut pas travailler ; la majorité constitue le gouvernement.
- > L'animateur présente aussi le gouvernement de la région dans laquelle se déroule l'animation.

REMARQUES

- > Voir aussi le schéma des institutions dans «Comprendre la Belgique fédérale», p.36.
- > Affiche à télécharger sur les élections communales : Cultures et Santé.

PROPOSITION DE PROLONGEMENT

- > Relativement au rôle du Roi, l'ayant précisé, l'animateur peut demander aux participants de comparer la Belgique avec ce qu'ils savent d'autres monarchies.

9. LE POUVOIR LE PLUS PROCHE DU CITOYEN : LA COMMUNE

OBJECTIFS: *Connaître le fonctionnement de la commune.*

Renseigner sur les services communaux.

MATÉRIEL

<i>Fourni</i>	Néant																
<i>Fourni, à dupliquer</i>	Néant																
<i>À se procurer</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Les photos des compétences de la commune (une grande partie de celles-ci est disponible dans d'autres animations de cette mallette ou dans la mallette «Vie quotidienne»): <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 25%;">- Police</td> <td style="width: 25%;">- Aménagement du territoire</td> <td style="width: 25%;">- Activités culturelles</td> <td style="width: 25%;">- Logement</td> </tr> <tr> <td>- Gestion du patrimoine</td> <td>- Activités économiques</td> <td>- Écoles communales</td> <td>- Tourisme</td> </tr> <tr> <td>- Collecte et traitement des immondices</td> <td>- CPAS</td> <td>- Administration-services communaux</td> <td>- Activités sportives</td> </tr> <tr> <td></td> <td>- Activités sociales</td> <td></td> <td>- Élaboration des listes électorales</td> </tr> </table> > La photo des bâtiments de la commune du lieu de formation > Le plan agrandi du quartier (voir animation 7) > Une affiche où écrire le mot «Commune» et les évocations des participants > Les photos du bourgmestre et des échevins de la commune du lieu de formation > Des marqueurs et des buddies 	- Police	- Aménagement du territoire	- Activités culturelles	- Logement	- Gestion du patrimoine	- Activités économiques	- Écoles communales	- Tourisme	- Collecte et traitement des immondices	- CPAS	- Administration-services communaux	- Activités sportives		- Activités sociales		- Élaboration des listes électorales
- Police	- Aménagement du territoire	- Activités culturelles	- Logement														
- Gestion du patrimoine	- Activités économiques	- Écoles communales	- Tourisme														
- Collecte et traitement des immondices	- CPAS	- Administration-services communaux	- Activités sportives														
	- Activités sociales		- Élaboration des listes électorales														
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	Les coordonnées et horaires des services de la commune dans laquelle se déroule l'animation et/ou des communes où habitent les participants																

DÉROULEMENT

- > L'animateur a écrit le mot «Commune» sur une grande feuille. Il demande aux participants ce que ce mot leur évoque et le note sur la grande feuille.
- > Les participants observent à présent la photo de la maison communale placée au mur et, s'étant assuré que le bâtiment a été identifié, l'animateur leur demande de le situer sur le plan agrandi du quartier fixé au mur.
- > Ils répondent à la question : « Êtes-vous déjà allés dans ce lieu et si oui, à quelle occasion? » ; on complète si nécessaire les informations recueillies en répondant à la question : « De quoi d'autre s'occupe l'administration communale? ».
- > L'animateur étale sur une table le jeu de photos figurant les compétences de la commune et, avec les participants, passe en revue ce qui vient d'être dit, affichant au fur et à mesure la photo correspondant à la compétence énoncée.
- > S'il reste des photos sur la table, on les examine, les décrit, les explique, afin d'exprimer clairement la compétence qui y est associée.
- > Afin de renseigner les participants sur les services communaux qu'ils sont le plus susceptibles de fréquenter, l'animateur répond d'abord à leurs questions croisées. Ensuite, il les invite à nommer et situer sur le plan du quartier les services qu'ils connaissent. L'animateur ajoute les informations manquantes (numéros de téléphone, horaires...) qu'il a pris soin de noter et qu'il distribue aux participants.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

Les thèmes des élections communales, de la composition du conseil communal et du collège, peuvent être travaillés en utilisant les mêmes démarches que celles utilisées pour les élections au niveau fédéral.







10. LE CPAS

REMARQUE

Les services des CPAS varient en fonction des communes. L'animateur veillera donc à se renseigner et à récolter des documents sur les services offerts par les CPAS de la commune du lieu de formation, de la commune où résident les participants.

OBJECTIF : Connaître les services offerts par le CPAS.

MATÉRIEL

<p><i>Fourni</i></p>	<p>Des photos des services offerts par le CPAS :</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="767 689 903 837">  Aide financière </td> <td data-bbox="903 689 1038 837">  Logement </td> <td data-bbox="1038 689 1174 837">  Aide médicale </td> <td data-bbox="1174 689 1310 837">  Aide et soins à domicile </td> <td data-bbox="1310 689 1473 837">  Mise au travail </td> </tr> <tr> <td data-bbox="767 837 903 1128">  Médiation de dettes </td> <td data-bbox="903 837 1038 1128">  Aide psycho-sociale </td> <td data-bbox="1038 837 1174 1128">  Assistance judiciaire </td> <td data-bbox="1174 837 1310 1128">  Accompagnement et assistance financière concernant l'approvisionnement en énergie </td> <td data-bbox="1310 837 1473 1128">  Chèques culturels </td> </tr> </table>	 Aide financière	 Logement	 Aide médicale	 Aide et soins à domicile	 Mise au travail	 Médiation de dettes	 Aide psycho-sociale	 Assistance judiciaire	 Accompagnement et assistance financière concernant l'approvisionnement en énergie	 Chèques culturels
 Aide financière	 Logement	 Aide médicale	 Aide et soins à domicile	 Mise au travail							
 Médiation de dettes	 Aide psycho-sociale	 Assistance judiciaire	 Accompagnement et assistance financière concernant l'approvisionnement en énergie	 Chèques culturels							
<p><i>Fourni, à dupliquer</i></p>	<p>Néant</p>										
<p><i>À se procurer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le plan agrandi du quartier (voir animation 7) > Des informations sur les CPAS, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le «Guide pour les usagers du CPAS», disponible sur www.mi-is.be - différents documents sur les services, disponibles sur http://www.cpasdeliege.be/index.php/documents-a-telecharger > Des documents sur le CPAS de la commune où a lieu l'animation > De grandes affiches > Des bandelettes où écrire le nom des services > Des feutres de couleurs, de la colle, des ciseaux, des revues, divers matériaux de récupération... 										
<p><i>À se procurer, à dupliquer</i></p>	<p>Des fiches avec les coordonnées et horaires des services du CPAS (autant de fiches que de participants)</p>										

DÉROULEMENT

- > L'animateur rappelle que, parmi les compétences de la commune, l'on trouve le contrôle et le financement – en partie – du CPAS. Il demande aux participants ce qu'ils savent des CPAS et précise ce que signifient les initiales (Centre Public d'Action Sociale).
- > Il demande ensuite si eux-mêmes ou quelqu'un de leur entourage y a eu recours et pour quel(s) service(s); les participants situent ses bâtiments sur le plan du quartier. On prend les photos qui illustrent les services mentionnés, on les affiche et on en écrit le nom sur une bandelette que l'on place sous la photo. S'il reste des photos, l'animateur invite les participants à les décrire et à nommer le service représenté.

- > L'animateur partage les participants en sous-groupes (idéalement trois personnes) et annonce que suite à l'aménagement du CPAS dans de nouveaux locaux, les employés décident d'organiser une journée portes ouvertes au cours de laquelle les services seront présentés au public. Il demande aux sous-groupes de tirer au sort deux, trois ou quatre photos (suivant le nombre de sous-groupes) et précise que celles-ci illustrent les services offerts par un CPAS. Il distribue aussi les documents sur les différents services.
- > L'animateur met les sous-groupes au travail, les invitant à illustrer les services qu'ils ont en charge à partir des photos tirées au sort et à les expliquer en s'aidant de dessins, collages et installations, au gré de leur créativité; et, le cas échéant, à souligner les difficultés rencontrées.
- > Lorsque les réalisations sont achevées, chaque sous-groupe présente la sienne aux autres participants; si nécessaire, l'animateur complète ou rectifie les informations.
- > L'animateur distribue aux participants les fiches avec les coordonnées du CPAS et répond à leurs questions.

REMARQUE

Pour un groupe non-lecteur, il est indispensable que l'animateur circule dans les sous-groupes afin de s'assurer qu'ils comprennent les documents reçus.

PROPOSITION DE PROLONGEMENT

L'animateur peut organiser une visite du CPAS ou inviter un membre du personnel du CPAS de la commune où a lieu l'animation.





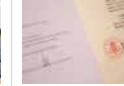



























11. LES IMPÔTS

REMARQUE GÉNÉRALE














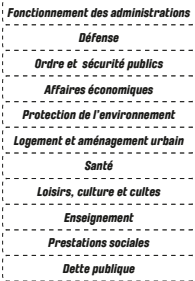
Il existe dans la mallette Emploi et Sécurité sociale, une animation sur le financement de la sécurité sociale. Cette animation peut être faite en lien avec la thématique des impôts abordée ici. Elle peut également être faite en prolongement de l'animation sur le budget du ménage de la mallette Vie Quotidienne.

OBJECTIFS: *Comprendre le rôle des impôts et les valeurs de solidarité.
 Comprendre le budget et le financement de l'état.*

MATÉRIEL

Fourni	Des photos : Sources de financement de l'État				
					
	Pompe à essence	Fiche de salaire	Tabac, alcool	Entreprises	Acte notarial
					
	Vente maison	Enterrement	Douane	Ticket TVA	
	Services financés par l'État				
	Prestations sociales				
					
	Chômage	Allocations familiales	Handicap	Pensions	Maladie
	Santé		Enseignement		
					
	Produits pharmaceutiques	Services hospitaliers	École	Université	
	Dette publique				
	Loisirs, culture, cultes				
					
	Bon d'État	Théâtre	Piscine	Église	Service de radio, télévision, édition
	Défense				
	Ordre et sécurité publics				
					
	Armée	Police	Incendie et protection civile	Tribunaux	Administration pénitentiaire
Environnement			Logement et aménagement urbain		
					
Protection de l'environnement	Gestion des déchets et des eaux usées	Préservation de la nature	Aménagement urbain		

INSTITUTIONS

	<p>Fonctionnement des administrations</p>  Administrations  Parlements  Institutions internationales  Aide au développement  Recherche fondamentale
	<p>Affaires économiques</p>  Agriculture, pêche, chasse  Combustibles et énergie  Bâtiments et travaux publics  Transport  Communications
	<p>Tourisme</p> 
	<p>La photo d'une bourse illustrant les coffres de l'État</p> 
	<p>Un billet de banque format A4 qui illustre le budget de l'État</p> 
<p><i>Fourni, à dupliquer</i></p>	<p>Un A4 avec 11 bandelettes sur lesquelles est écrit le nom des postes financés par l'État</p>  <ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement des administrations Défense Ordre et sécurité publics Affaires économiques Protection de l'environnement Logement et aménagement urbain Santé Loisirs, culture et cultes Enseignement Prestations sociales Dettes publiques
<p><i>À se procurer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > De la colle, des ciseaux, des marqueurs > Histoire du grain de riz, extrait de «Îles de contes», publié par «Îles de Paix», cité par http://www.grainesdeculture.be/spip.php?article118; ou Le grain de riz, Alain Gausse, Paroles de conteur, Mini Syros
<p><i>À se procurer, à dupliquer</i></p>	<p>Les billets de la mallette Vie Quotidienne: l'animateur devra donner 1.000 euros à chaque sous-groupe formé. Il vaut mieux privilégier les coupures de 5 à 50 euros.</p>

DÉROULEMENT

1. La notion de solidarité

- > L'animateur lit aux participants l'histoire du grain de riz, s'assure qu'elle est bien comprise et invite chacun à réagir.
- > L'animateur demande aux participants s'ils pourraient raconter une histoire plus personnelle à propos de solidarité; il laisse s'écouler quelques minutes afin que chacun puisse se remémorer un épisode semblable; après ces instants de silence, l'animateur invite ceux qui le souhaitent à révéler cette histoire, soit au sein de sous-groupes, soit en plénière.
- > En sous-groupes, les participants choisissent l'un des récits qu'ils mettent en scène et présentent en plénière.
- > L'animateur demande si, au niveau d'un pays, entre des personnes qui ne se connaissent pas, la solidarité est possible. Si oui, comment ?

2. Le budget de l'État

- > L'animateur dispose sur la table les photos illustrant les postes financés par l'État. Il invite les participants à les observer, puis à en choisir une et à la décrire. Au fur et à mesure on colle les photos sur le tableau.
- > L'animateur répartit les participants en sous-groupes et:
 - leur demande de classer les photos en les regroupant par catégories et de donner un nom à chaque catégorie;
 - ensuite, il distribue à chaque sous-groupe 1.000 euros en billets, leur précise que ces 1.000 euros représentent le budget de l'État et de ses différentes entités (Communautés, Régions, Communes);
 - il demande aux participants de se mettre d'accord sur les montants qui, selon eux, sont attribués à chaque catégorie et de dépenser les 1.000 euros en mettant à côté du titre de la catégorie le nombre de billets de banque correspondant au montant choisi.
- > Les sous-groupes présentent leur travail. On discute sur les classifications proposées et les montants attribués.
- > L'animateur présente ensuite la catégorisation faite par l'état belge (voir tableau ci-contre) et présente le billet de 1.000 euros avec la répartition des montants. Il invite à comparer avec les propositions des sous-groupes, à analyser les différences, à donner son opinion sur ce budget...


INSTITUTIONS

Catégorie	Ce que ça représente	Montant sur 1.000 €	% du budget
Fonctionnement des administrations	<ul style="list-style-type: none"> > Administrations > Parlements > Institutions internationales (ONU, UE) > Aide aux pays en développement > Recherche fondamentale 	95	9,5%
Défense	Armée	19	1,9%
Ordre et sécurité publics	<ul style="list-style-type: none"> > Services de police > Incendie et protection civile > Tribunaux > Administration pénitentiaire 	35	3,5%
Affaires économiques	<ul style="list-style-type: none"> > Agriculture, sylviculture, pêche et chasse > Combustibles et énergie > Bâtiments et travaux publics > Transport > Communications > Tourisme 	115	11,5%
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> > Protection de l'environnement > Gestion des déchets > Gestion des eaux usées > Préservation de la diversité biologique et protection de la nature 	12	1,2%
Logement et aménagement urbain		7	0,7%
Santé	<ul style="list-style-type: none"> > Produits pharmaceutiques > Services hospitaliers 	149	14,9%
Loisirs, culture et culte	<ul style="list-style-type: none"> > Services récréatifs et sportifs > Services culturels > Services de radiodiffusion, télévision et édition > Cultes 	23	2,3%
Enseignement		118	11,8%
Prestations sociales	<ul style="list-style-type: none"> > Maladie et invalidité > Handicap > Vieillesse > Famille et enfants > Chômage 	363	36,3%
Paiement de la dette		64	6,4%

3. Le financement de l'État

- > L'animateur invite alors les participants à se poser la question suivante : où l'État trouve-t-il l'argent qui finance les services et activités représentés sur les photos qu'ils ont choisies ?
Il affiche la photo de la bourse au-dessus des services et activités, et demande comment elle se remplit. Au fur et à mesure que des sources de financement sont nommées, il colle la photo correspondante au-dessus de la bourse. Si les participants n'ont aucune connaissance dans ce domaine, l'animateur leur demande de choisir une photo, de l'expliquer et d'en déduire la source de financement.

Le groupe arrivera à un schéma comme ci-dessous :

IMPÔTS DIRECTS	IMPÔTS INDIRECTS ET TAXES
Impôt sur le revenu (50,18%)	TVA (26,03 %)
Impôt des sociétés (3,69%)	Droits de succession et d'enregistrement et autres taxes (9,52 %)
Taxes de circulation et sur les jeux (1,23 %)	Ecotaxes (1,05 %)
	Accises sur le tabac et l'alcool (2,54 %)
	Douane (1,93 %)
	Accises sur les produits dérivés du pétrole (3,83 %)
	
SERVICES	
Prestations sociales (36,3 %)	Santé (14,9%)
Défense (1,9%)	Ordre et sureté publics (3,5 %)
Fonctionnement des administrations (9,5 %)	Enseignement (11,8%)
Dette (6,4%)	Loisirs, culture, religions (2,3 %)
Environnement (1,2%)	Affaires économiques (11,5%)
Logement et aménagement urbain (0,7%)	

Sources : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/government_finance_statistics/data/database
<http://www.rapportannuel.finances.belgium.be/fr/rapports/recettes/recettes-nettes-non-fiscales#sthash.7JjWpb8Z.dpuf>

- > Pour récapituler, l'animateur peut s'aider de l'affiche de Cultures et Santé, « La solidarité à travers l'impôt ».

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

- > À partir des récits des participants, le groupe peut créer un recueil ou monter une pièce de théâtre.
- > Après avoir fait connaître aux participants la part des impôts dévolue au financement de chaque service, leur demander, « Pour mille euros payés aux impôts, quelle serait la part qu'ils voudraient voir consacrée à chaque poste, s'ils étaient chargés de l'établir ». Ils ont le droit de supprimer ou d'inventer de nouveaux postes. Mener un débat sur les choix exprimés et la société qui pourrait en résulter.
- > Il est également très intéressant d'aborder (et d'approfondir) la question des sources de financement de l'État et celle de la progressivité de l'impôt (voir notamment le guide d'utilisation de l'affiche « La solidarité à travers l'impôt », de Cultures et Santé).
- > Il peut être intéressant de renseigner davantage les participants sur ce qu'est une déclaration d'impôts et sur la manière de la remplir, ainsi que sur les services d'aide qui existent pour ce faire.
- > On peut également analyser une fiche de paie.
- > Le PAC a édité un jeu sur ce sujet : « Mission impossible ». Des animations dans les associations sont organisées gratuitement. En outre, un journal gratuit, « L'Impopulaire » comporte des pistes supplémentaires de travail. PAC, tél : 02 545 79 11.

12. L'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIF : *Comprendre les missions et le fonctionnement des institutions européennes.*

12.A. LA DÉCOUVERTE DE L'UNION EUROPÉENNE

MATÉRIEL

<i>Fourni</i>	Néant
<i>Fourni, à dupliquer</i>	Néant
<i>À se procurer</i>	<ul style="list-style-type: none">> Une carte d'Europe, téléchargeable sur http://www.europarl.be/view/fr/vous_informer_sur_europe/brochures_posters.html> Des affiches> Les drapeaux des pays membres de l'Union européenne, des drapeaux de l'Union européenne : 1 pour chaque pays membre> Des affiches> Des bandelettes sur lesquelles l'animateur écrira le nom des pays membres> De la colle, des ciseaux, des crayons et marqueurs de couleurs, des revues> L'émission « C'est pas sorcier » « L'Union européenne, c'est qui ? Michel, range le Matos ! » téléchargeable sur http://www.leuropecestpassorcier.eu/> De petits post-it
<i>À se procurer, à dupliquer</i>	L'A4 avec les images symbolisant les systèmes de gouvernement de l'animation 2

DÉROULEMENT

- > L'animateur demande aux participants quels pays d'Europe ils connaissent. Au fur et à mesure, il colle au mur le nom du pays évoqué.
- > L'animateur présente les drapeaux et demande aux participants d'y associer le nom du pays correspondant et d'aller coller le drapeau sous le nom du pays. S'il reste des drapeaux, on recherche à quels pays ils appartiennent.
- > L'animateur demande aux participants ce qu'ils savent de chaque pays cité.
- > Il note des mots-clés (voir activité de prolongement).
- > Sur la carte d'Europe, les participants montrent et nomment les pays, puis repèrent ceux qui font partie de l'Union. Ils appliquent sur ces pays le drapeau européen.
- > L'animateur explique que, pour faire partie de l'Union, un pays doit remplir certaines conditions. Il précise que ces conditions s'appellent : les critères d'adhésion.
- > Il répartit les participants en sous-groupes et leur demande quels seraient selon eux ces critères. Il invite chaque sous-groupe à illustrer ces critères sur une affiche. Les groupes peuvent s'aider de l'A4 de l'animation 2 où figurent les images des formes de gouvernement.
- > Chaque sous-groupe présente son travail.
- > Quand tous les groupes ont examiné le travail des autres, en grand groupe, on voit les points communs et les différences de chaque travail, on discute.
- > On visionne l'émission « C'est pas sorcier » « L'Union européenne, c'est qui ? Michel, range le Matos ! ». Les participants disent ce qu'ils ont compris. Si nécessaire, l'animateur lit et explique les critères officiels.

Critères d'adhésion (critères de Copenhague)

Tout pays qui présente sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne (UE) doit respecter les conditions posées par l'article 49 et les principes de l'article 6 § 1 du traité sur l'UE. Dans ce contexte, des critères ont été dégagés lors du Conseil européen de Copenhague en 1993 et renforcés lors du Conseil européen de Madrid en 1995.

Pour adhérer à l'UE, un nouvel État membre doit remplir trois critères :

1. le critère politique : la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;
2. le critère économique : l'existence d'une économie de marché viable et la capacité à faire face aux forces du marché et à la pression concurrentielle à l'intérieur de l'Union ;
3. le critère de l'acquis communautaire : l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, et notamment à souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire (voir http://europa.eu/scadplus/constitution/objectives_fr.htm#OBJECTIVES).

Pour que le Conseil européen décide de l'ouverture des négociations, le critère politique doit être rempli.

Tout pays qui souhaite adhérer à l'Union doit respecter les critères d'adhésion. La stratégie de préadhésion et les négociations d'adhésion fournissent le cadre et les instruments nécessaires.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

- > L'activité sur les pays et leurs drapeaux peut être prolongée par un travail de recherche sur Internet ou dans des agences de voyage, afin d'élaborer une affiche ou de « donner une conférence » sur un des pays européens.
- > On peut aussi partir des préjugés, caricatures, expressions... que l'on peut trouver à propos d'un pays ou d'un peuple.
- > L'animateur pose la question : quels sont les pays qui ont fondé l'Union ? Il rectifie et complète, si nécessaire. Au fur et à mesure que les pays sont cités, il applique sur la carte, une bandelette avec la date de fondation de l'Union (1952). S'il le souhaite, l'animateur peut compléter, avec l'aide des participants, les dates d'adhésion des autres pays.
- > Il demande quels pays font partie de la zone euro et au fur et à mesure que les participants les nomment, ils apposent sur ces pays un petit post-it où est écrit – par eux ou par l'animateur – le symbole €.

12.B. LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Pour faire cette animation, il est indispensable d'avoir réalisé les animations 2, 3, 5, 6 et 7 (les trois pouvoirs).

MATÉRIEL

Fourni	Néant
Fourni, à dupliquer	Néant
À se procurer	<ul style="list-style-type: none">> Les photos des principaux dirigeants européens> Une carte d'Europe, téléchargeable sur http://www.europarl.be/view/fr/vous_informer_sur_europe/brochures_posters.html> L'émission «C'est pas sorcier», «Et alors, comment ça marche? <i>J'vous fais un p'tit schéma!</i>», téléchargeable sur http://www.leuropecestpassorcier.eu/> Des affiches> De la colle, des ciseaux, des crayons et marqueurs de couleurs, des revues> Les photos des procès de l'animation 7
À se procurer, à dupliquer	L'A4 avec les images symbolisant les systèmes de gouvernement de l'animation 2

DÉROULEMENT

- > L'animateur rappelle qu'il faut être une démocratie pour adhérer à l'Union. Il demande aux participants de se souvenir des institutions d'une démocratie en se basant sur les animations réalisées sur la Belgique.
- > Il fixe au mur les images de ces institutions et demande si celles-ci existent au niveau européen et quel est leur nom. Il applique au mur les bandelettes sur lesquelles il écrit le nom des institutions: Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen et Cour de Justice européenne.
- > Tous visionnent l'émission «C'est pas sorcier «Et alors, comment ça marche? *J'vous fais un p'tit schéma!*».
- > Pour chaque institution, l'animateur demande aux participants ce qu'ils ont retenu de son rôle et de sa fonction et peut appliquer la photo d'un dirigeant européen de chacune des instances. Il note sur une affiche les points importants.
- > Avec les participants, il établit un tableau comparatif entre les institutions européennes et celles de l'État fédéral.

PROPOSITIONS DE PROLONGEMENT

- > Le groupe peut effectuer des recherches afin de savoir qui sont les députés belges au Parlement européen, de quels partis ils sont issus, quelle est leur langue, dans quelle commission ils siègent.
- > Il est possible aussi d'observer le nombre de parlementaires par pays et la composition des groupes politiques au sein du Parlement.
- > Il est intéressant de se pencher sur l'histoire et d'examiner les objectifs et les rêves poursuivis par les fondateurs de l'Europe.
- > Le groupe peut travailler la transposition des directives européennes dans les législations nationales.
- > À propos des différents types d'actes législatifs du Parlement, voir http://europa.eu/eu-law/decision-making/legal-acts/index_fr.htm et plus spécifiquement en relation avec l'adoption et l'application dans chaque pays des directives, voir la vidéo «How it works» («Comment ça marche: les lois européennes»).
- > Du matériel didactique est disponible sur http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_154076/sequences-pedagogiques-sur-la-thematique-europeenne
- > Il existe deux autres émissions «C'est pas sorcier» à propos de l'Europe sur <http://www.leuropecestpassorcier.eu/>
- > L'animateur peut aussi organiser une visite du Parliamentarium (<http://www.europarl.europa.eu/visiting/fr/visits/parliamentarium.html>). Signalons cependant que l'exposition n'a pas été pensée pour un public peu ou non lettré et qu'il est indispensable de préparer cette visite avec soin.

13. RÉCAPITULATIF

OBJECTIFS: S'assurer de la bonne compréhension des points abordés.

Compléter l'information.

MATÉRIEL

Fourni	Néant
Fourni, à dupliquer	Néant
À se procurer	Le plateau du jeu de l'oie, le dé et les pions de la mallette « Santé » Des cartons où écrire les questions et leur numéro
À se procurer, à dupliquer	Néant

DÉROULEMENT

- > Nous vous proposons ici deux séries de 28 questions à poser dans le cadre d'un jeu de l'oie. La première série porte sur l'État belge (fédéral, communautés, régions), la deuxième sur la commune et le CPAS. Il est évidemment aussi possible de combiner des questions de ces séries, d'en inventer d'autres (notamment sur l'Europe) en fonction de ce que l'animateur a vu avec son groupe, du niveau ou de l'intérêt du groupe, du temps disponible...

SÉRIE BELGIQUE	
QUESTIONS	RÉPONSES
1. De combien de régions se compose la Belgique ?	Trois : la Région wallonne, la Région Bruxelles-Capitale, la Région flamande.
2. Au niveau fédéral, qui exerce le pouvoir législatif ?	Le Parlement.
3. Dans quelle ville siège le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?	Bruxelles.
4. Dans quel document les lois belges sont-elles publiées ?	Le Moniteur belge.
5. En Belgique, quel âge faut-il avoir atteint pour être élu parlementaire ?	18 ans.
6. Que sont le PS, le CDH, le MR et Ecolo ?	Des partis politiques.
7. Quelle ville est la capitale wallonne ?	Namur.
8. Quel document est la charte fondamentale de la Belgique et comporte 198 articles ?	La Constitution.
9. Comment appelle-t-on les règles qui s'appliquent à tous les habitants du pays ?	Les lois.
10. De combien de communautés se compose notre pays ?	Trois : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone.
11. Cite au moins 3 compétences de l'État fédéral	<ul style="list-style-type: none"> - Monnaie - Justice - Défense nationale (armée) - Police fédérale - Sécurité sociale - Institutions scientifiques nationales - Institutions culturelles nationales - Entreprises publiques nationales - Coopération au développement - Immigration et accueil des réfugiés
12. Lorsqu'une loi est adoptée au parlement fédéral, qui doit la signer ?	Le Roi et un ministre.
13. De quoi s'occupe le droit civil ?	Le droit civil s'attache à régir les relations entre les personnes.

14. Au niveau fédéral, qui exerce le pouvoir exécutif?	Le Roi et le Gouvernement.
15. Actuellement, à partir de quel âge le Belge est-il obligé de voter?	18 ans.
16. Combien de ministres compte le gouvernement fédéral?	Maximum 15 ministres.
17. De quoi s'occupe le droit pénal?	Le droit pénal punit des comportements interdits par la loi.
18. Est-ce qu'un étranger résidant en Belgique peut voter aux élections communales?	Oui, s'il réside légalement depuis plus de 5 ans en Belgique et qu'il en fait la demande à la commune.
19. Combien de provinces y a-t-il en Belgique?	10.
20. Cite au moins 3 compétences régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du territoire - Protection de l'environnement - Rénovation rurale - Conservation de la nature - Logement - Politique de l'eau - Politique de l'énergie - Tutelle et organisation des communes - Politique de l'emploi - Travaux publics - Transports - Commerce extérieur - Agriculture - Intercommunales - Tourisme - Formation professionnelle - Politique des handicapés
21. Quelles sont les langues officielles de la Belgique?	Le français, le néerlandais, l'allemand.
22. La Belgique a-t-elle une religion d'État?	Non, elle se définit comme un État neutre.
23. Est-ce qu'un étranger résidant en Belgique peut voter aux élections fédérales?	Non.
24. En Wallonie, est-ce que je peux voter pour des partis flamands?	Non.
25. Tous les contribuables versent aux impôts le même montant.	Faux. À la différence des impôts indirects (TVA, accises...), les impôts sur le revenu sont progressifs.
26. Les retraités perdent le droit de vote.	Faux. Le vote est obligatoire à partir de 18 ans.
27. Cite au moins 3 compétences communales.	<ul style="list-style-type: none"> - Culture - Enseignement - Aide sociale - Intégration des immigrés - Politique de santé - Politique familiale - Protection de la jeunesse - Coopération internationale - Coopération entre communautés
28. À Bruxelles, aux élections fédérales, je dois choisir ma langue avant de voter. Vrai ou faux?	Vrai.

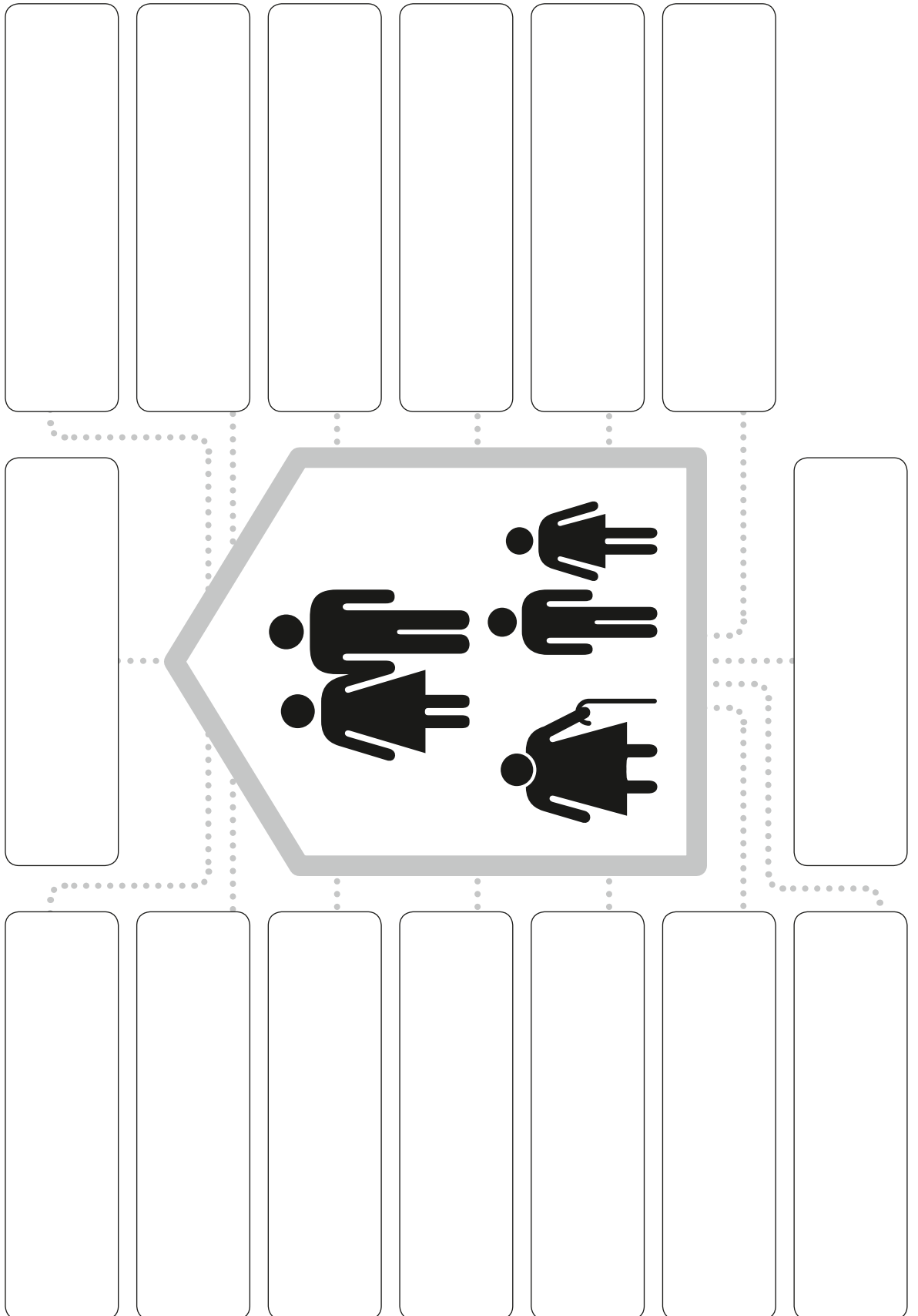
INSTITUTIONS

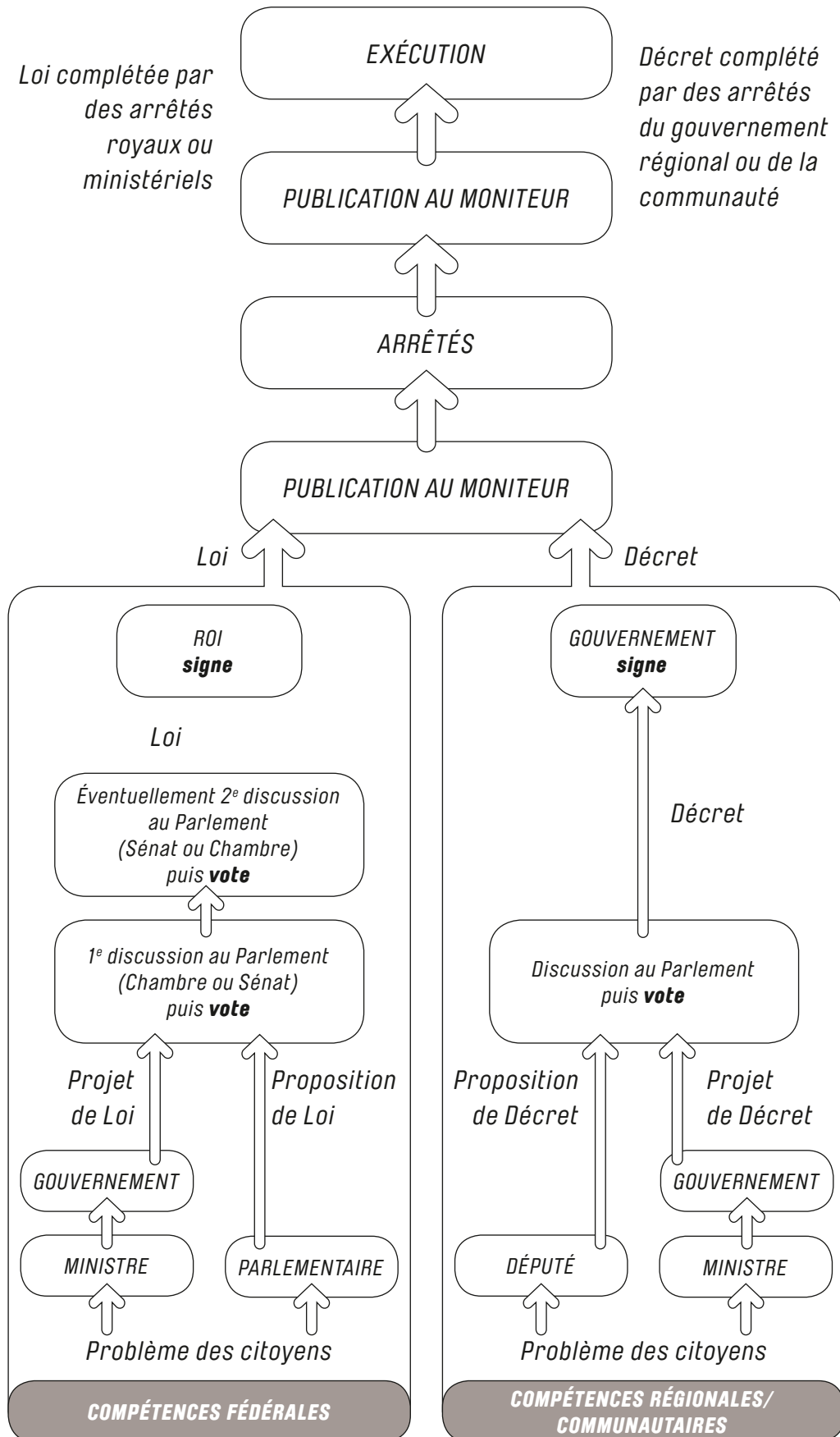
SÉRIE COMMUNE	
QUESTIONS	RÉPONSES
1. Quel âge faut-il avoir pour être candidat aux élections communales et provinciales ?	18 ans.
2. Avec quelle autre personne les conseillers communaux et les échevins forment-ils le conseil communal ?	Le bourgmestre.
3. Le numéro de téléphone pour appeler la police est le 100.	Faux. Le numéro européen pour tous les cas: accidents, police... est le 112.
4. Qui forme le collège communal ?	Le collège communal est une institution exerçant le pouvoir exécutif au niveau communal en Région wallonne. Il regroupe le bourgmestre, les échevins et le président du Centre Public d'Action Sociale.
5. Cite trois compétences communales.	<ul style="list-style-type: none"> - Police - Gestion du patrimoine - Collecte et traitement des immondices - Aménagement du territoire - Activités économiques - CPAS - Activités sociales - Activités culturelles - Écoles communales - Administration-services communaux - Logement - Tourisme - Activités sportives - Élaboration des listes électorales
6. Comment s'appelle le bourgmestre de ta commune ?	...
7. Les élections communales ont lieu tous les deux ans.	Faux. Les élections communales ont lieu tous les six ans.
8. Aux élections communales, je peux voter pour des candidats de différentes listes.	Faux. Cette pratique interdite s'appelle «le panachage». Mon vote est alors considéré comme nul.
9. Quelle est l'instance législative de la commune ?	Le conseil communal.
10. Qui élit-on aux élections communales ?	On élit les conseillers communaux.
11. Cite un échevin de ta commune.	...
12. Un Allemand peut être choisi comme bourgmestre.	Seuls les citoyens belges peuvent être élus comme bourgmestre.
13. Tu déménages et changes de commune. Qu'est-ce que tu dois faire ?	Lors d'un changement de domicile, tu dois te présenter dans ta nouvelle commune, muni(e) de ta carte d'identité. Un agent de quartier viendra vérifier que tu es bien établi(e) à l'adresse que tu as signalée.
14. La commune perçoit-elle des taxes ?	<p>Oui. Les communes peuvent établir une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Cette taxe est calculée en appliquant un pourcentage de l'impôt des personnes physiques.</p> <p>En plus de la taxe additionnelle, chaque commune peut, dans le cadre de sa compétence propre, choisir de taxer ou non telle situation. Il n'y a donc plus d'uniformité entre les communes. Il faut dès lors se référer au site de la commune concernée pour connaître son système de taxation.</p> <p>Parmi les taxes communales les plus fréquentes, citons :</p> <ul style="list-style-type: none"> les taxes de stationnement sur la voie publique ; les taxes pour l'occupation de l'espace public ; les taxes sur les activités ambulantes et foraines ; les taxes sur les antennes GSM.

15. Un Espagnol peut être élu conseiller communal.	Les citoyens belges et les citoyens européens peuvent être élus comme conseillers communaux.
16. Je me promène en rue. Un policier peut me demander mes papiers.	Vrai. Il faut toujours avoir ses papiers d'identité sur soi et la police peut me les demander.
17. Le mandat du bourgmestre est de six ans maximum.	Faux. Un mandat dure 6 ans, mais le bourgmestre peut exercer un nombre illimité de mandats.
18. Peux-tu te présenter tout seul comme candidat aux élections communales ?	En Belgique, les candidats à un mandat de représentant doivent se présenter sur une liste.
19. Comment appelle-t-on le pouvoir exécutif de la commune ?	Le collège communal ou le collège du bourgmestre et échevins en région de Bruxelles-Capitale.
20. Je reçois un procès verbal à la maison. Je ne suis pas d'accord avec la contravention. Qu'est-ce que je peux faire ?	Je peux contester la contravention que j'ai reçue et je suis obligé de le faire par écrit.
21. La défense est une compétence communale.	Faux. C'est une compétence fédérale.
22. Quelle est l'adresse du CPAS de ta commune ?	...
23. Quel est l'horaire de l'administration communale de ta commune ?	...
24. En Belgique, il y a : - 20 communes - 589 communes - 3848 communes	Il y a en Belgique 589 communes.
25. Ton voisin fait une fête chez lui. La musique va très fort. Il est 22h00. Qu'est-ce que tu peux faire ?	À partir de 22h00, tu as le droit d'appeler la police si ton voisin fait trop de bruit.
26. Les élections communales ont toujours lieu en même temps que les fédérales.	Faux. Les élections communales et provinciales ont lieu tous les 6 ans ; les européennes, fédérales, régionales et communautaires tous les 5 ans.
27. Il y a beaucoup plus de communes en Wallonie qu'en Flandre.	Faux. Il y a 308 communes en Flandre, 262 en Wallonie et 19 à Bruxelles.
28. Les communes peuvent-elles s'unir afin de créer un service public ?	Oui : on appelle intercommunale une entreprise publique créée par des communes afin d'accomplir des missions de service public d'intérêt communal. Les intercommunales sont notamment actives dans les secteurs du développement économique, de la collecte des déchets, du traitement des eaux usées, de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, de la télédistribution.

III. Annexes

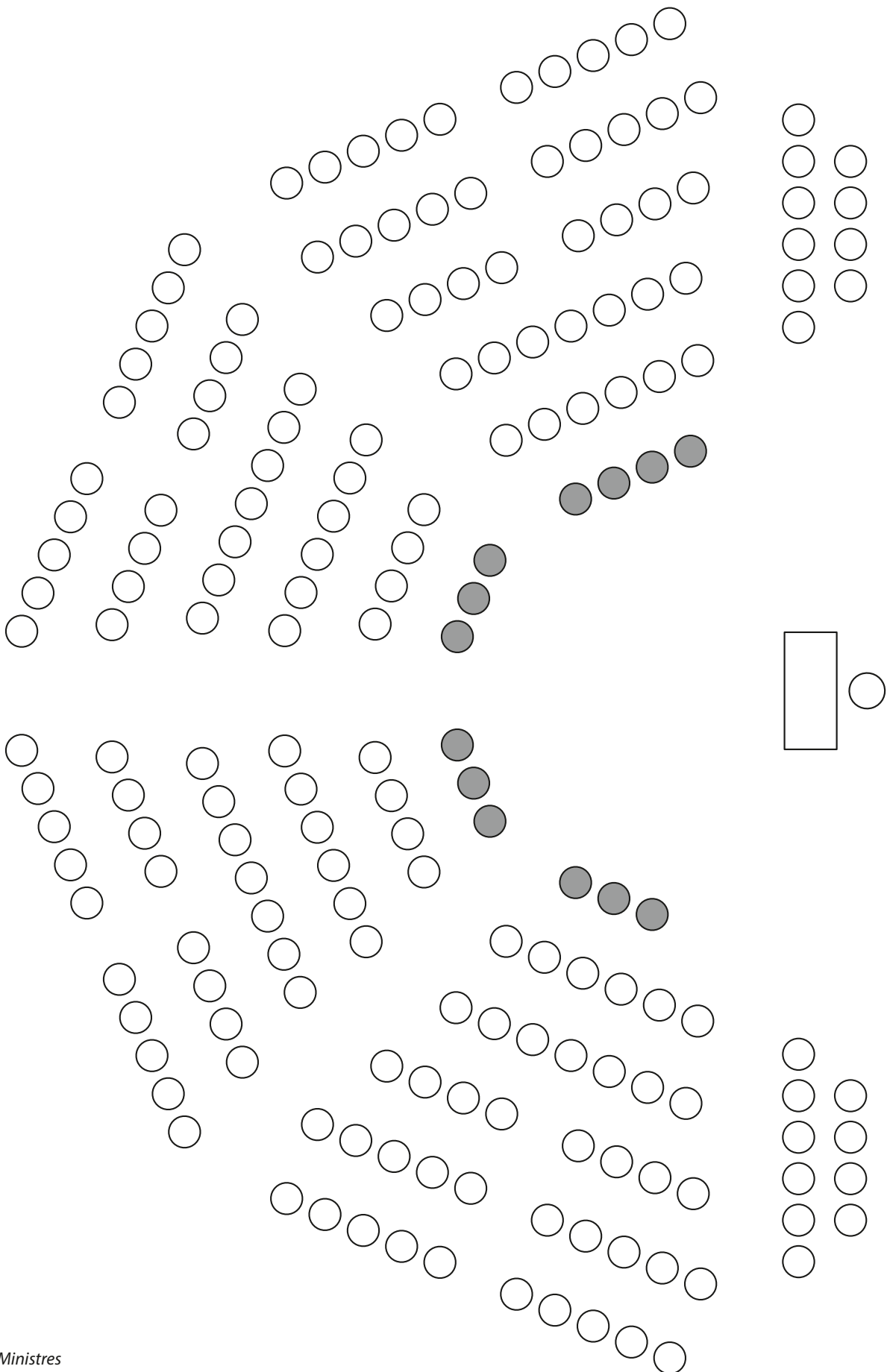
ANNEXE 1 : SCHÉMA DE LA FAMILLE ET DES COMPÉTENCES





Source: Pierre Blaise, Alain Desmarests, Thérèse Jeunejean, Comprendre la Belgique fédérale, De Boeck, 2011, p. 34

ANNEXE 3 : SCHÉMA VIERGE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS



● = Ministres

Principales tâches d'un ministre :

- > Réunions du Bureau de Parti : coordination avec les ministres du même parti et prise de position sur les faits d'actualité et les grands débats de la semaine.
- > Rendez-vous avec les divers acteurs de la société civile en lien avec son ministère (CPAS, syndicats, Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), associations, etc.) pour les consulter sur des projets de lois ou concrets qui concernent leur secteur.
- > Rendez-vous avec la presse.
- > Rendez-vous avec des ministres étrangers des États membres de l'Union européenne compétents pour les mêmes matières afin d'harmoniser les politiques.
- > Réunions de cabinet : on fait le point avec le chef de cabinet et les conseillers sur l'état d'avancement des dossiers.
- > Inaugurations de bâtiments, lieux divers en lien avec ses compétences.
- > Séances de la Commission de la Chambre : réponse aux questions des députés sur des thèmes en lien avec ses compétences.
- > Repas avec des personnalités internationales (OTAN, ONU, etc.) pour faire le point sur des questions d'actualité qui concernent son ministère.
- > Séances à la Commission du Sénat : réponse aux questions des sénateurs.
- > Rencontres avec les militants du parti.
- > Réunions interministérielles avec les ministres des régions et des communautés.
- > Interventions à la séance plénière de la Chambre.
- > Rencontres d'ambassadeurs pour discuter de points en lien avec son portefeuille.
- > Repas avec les parlementaires du parti.
- > Visites d'associations, d'entreprises, de centres divers en lien avec son ministère.
- > Conseils des ministres : discussion des projets de lois.

Tâches du Premier Ministre :

Le Premier ministre dirige le gouvernement et préside le Conseil des ministres. Il représente le gouvernement dans les principales institutions gouvernementales et non gouvernementales. Il est également le visage politique de la Belgique sur la scène internationale.

> Le Premier dirige le gouvernement

En tant que chef du gouvernement, le Premier ministre préside le Conseil des ministres et le cabinet ministériel restreint (le « kern »). Le kern est composé du Premier ministre et de tous les vice-Premiers ministres. Chaque parti représenté au sein du gouvernement dispose d'un vice-Premier ministre. Le Premier ministre assure la coordination de la politique du gouvernement. Il se consulte avec ses ministres et secrétaires d'État, il examine avec eux les dossiers et recherche des solutions en cas de problèmes.

> Le Premier représente le gouvernement auprès des institutions

Le Premier ministre est à la fois le visage et la voix du gouvernement à l'égard des principales institutions du pays. Ainsi, le Premier ministre est régulièrement reçu en audience par le Roi, le chef du pouvoir exécutif. Son rôle le plus visible est celui qu'il joue au Parlement, où les députés et sénateurs l'interrogent et l'interpellent sur la politique du gouvernement. Le Premier ministre et ses ministres déposent également des projets de loi et exposent ceux-ci devant les commissions compétentes de la Chambre ou du Sénat. Tout cela implique une bonne collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif.

> Le Premier est le visage politique de la Belgique dans le monde

La Belgique a été un des membres fondateurs de l'Union européenne, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies. À l'instar de son ministre des Affaires étrangères, le Premier ministre consacre une attention particulière aux contacts avec d'autres gouvernements et chefs de gouvernement, surtout dans le cadre de l'Union européenne et des Nations Unies. Il participe notamment aux sommets semestriels des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et aux autres réunions informelles de l'Union. Il reçoit des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que d'autres personnalités étrangères. Il se rend également à l'étranger pour y représenter et y promouvoir le pays.

Source : <http://premier.fgov.be/fr/fonctions-et-compétences>

ANNEXE 5 : ÉLECTIONS DIRECTES OU INDIRECTES DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES

Au niveau fédéral :

- > La Chambre des représentants compte 150 membres qui sont élus directement par les Belges âgés de 18 ans et plus.
- > À partir de mai 2014, le Sénat sera composé de 60 membres (au lieu de 70), répartis en groupes linguistiques : 50 élus des régions et communautés (29 N, 20 F, 1 G) et 10 sénateurs cooptés (6 N et 4 F) à choisir par partis en fonction de leurs résultats à la Chambre.

Au niveau régional

- > Le Parlement wallon est composé de 75 membres élus par les Wallons de 18 ans et plus.
- > Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est composé de 89 membres (72 francophones et 17 néerlandophones) élus par les Bruxellois de 18 ans et plus.

Au niveau communautaire

- > Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est composé de 94 membres : 75 députés wallons et 19 bruxellois choisis parmi les francophones du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.
- > Le Parlement de la Communauté germanophone compte 25 membres élus directement par les germanophones de 18 ans et plus.
- > Le Parlement flamand (en effet, Région et Communauté flamandes se sont regroupées pour ne former qu'une entité) est composé de 118 membres élus directement en région flamande et de 6 membres élus directement en région de Bruxelles-Capitale.

IV. Bibliographie

OUTILS PÉDAGOGIQUES

En général

- > CRECCIDE asbl, « Place des jeunes citoyens, le dossier de l'enseignant », 2009, www.creccide.org/
- > CRÉACITÉ: élus et citoyens construisent leur commune. Jeu du CRECCIDE
- > Émission *Le dessous des cartes* <http://ddc.arte.tv/nos-cartes/une-belgique-des-belgiques>

À propos du fonctionnement des Institutions

- > DVD « Parlement fédéral, la Maison de tous les Citoyens », www.senate.be

À propos de la justice

- > Affiche et manuel d'accompagnement « Cours et Tribunaux » de Cultures et Santé, <http://www.cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/2012/cours-et-tribunaux.html>

À propos des élections

- > Mallette « Élections et Démocratie » du Centre doc du Collectif Alpha (en prêt et téléchargeable sur son site www.collectif-alpha.be)
- > « Journal de l'alpha » n°118 de septembre 2000, Lire et Écrire Communauté française
- > « Aux urnes, citoyen(ne)s! », <http://www.carhop.be>
- > « Les couleurs politiques en Belgique », <http://www.cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/2013/les-couleurs-politiques-en-belgique.html>
- > « Enjeux des élections 2014 », <http://www.cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/2013/enjeux-des-elections-2014.html>

À propos des impôts

- > Affiche et guide d'utilisation « La solidarité à travers l'impôt », <http://www.cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/avant-2011/208-la-solidarite-a-travers-lIMPOT.html>
- > Jeu « Mission impossible! », PAC, 2008
- > Journal « L'Impopulaire », 2008

À propos de l'Europe

- > <http://europa.eu>
- > <http://www.touteurope.eu>
- > <http://www.leuropecestpassorcier.eu/>
- > http://www.europarl.be/view/fr/vous_informer_sur_europe
- > http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_154076/sequences-pedagogiques-sur-la-thematique-europeenne
- > <http://www.europarl.europa.eu/visiting/fr/visits/parlamentarium.html>

INFORMATIONS LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

À propos de la Belgique

- > http://www.belgium.be/fr/la_belgique/connaitre_le_pays/Population
- > <http://www.ibz.rrn.fgov.be/index.php?id=3352>
- > www.senate.be
- > www.lachambre.be
- > <http://premier.fgov.be>
- > <http://bestat.economie.fgov.be/BeStat>
- > <http://finances.belgium.be/fr>
- > <http://economie.fgov.be>
- > le « Guide pour les usagers du CPAS », disponible sur www.mi-is.be
- > « Les Cahiers du CIRÉ », www.vivreenbelgique.be
- > www.avocats.be/actualites
- > <http://www.avocats.be/contact.php?page=bureaux-aide-juridique>
- > http://www.barreaudebruxelles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=56&Itemid=104
- > <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=notreaide>

À propos de l'Europe

- > http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/accession_criteria_copenhague_fr.htm
- > http://europa.eu/about-eu/countries/member-countries/index_fr.htm
- > http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index_fr.htm
- > http://europa.eu/scadplus/constitution/objectives_fr.htm#OBJECTIVES
- > http://europa.eu/eu-law/decision-making/legal-acts/index_fr.htm

RESSOURCES GÉNÉRALES

En général

- > <http://www.vocabulairepolitique.be>
- > P. Blaise, A. Desmarests, Th. Jeunejean, « Comprendre la Belgique fédérale », éd. de boeck, Bruxelles, 2011
- > P. Blaise, A. Desmarests, Th. Jeunejean, Christian Panier, « Belgique – La Justice des Hommes », éd. de boeck, Bruxelles, 2011
- > « Comprendre la Belgique fédérale », www.enseignons.be

À propos des impôts

- > Brochure « Impôts et cotisations : les payer, c'est se protéger », téléchargeable sur <http://www.fgtb-liege.be>.
- > <http://www.equipespopulaires.be/sites/www.equipespopulaires.be/IMG/pdf/CTR-5-08-8.pdf>

À propos des CPAS

- > « Centre public d'Action sociale de Wasseiges », www.wasseiges.be/ma-commune/social/le-cpas
- > Documents sur les services, <http://www.cpasdeliege.be/index.php/documents-a-telecharger>

CRÉDIT PHOTOS

Licence Creative Commons:

Page 14: Thierry Ehrmann, Eoghan OLionnain, Tijn Vercaemer, Franklin Heijnen, Gerrit Vromant, Jeanne Menj, association GADEL, Stephane Mignon, MoDOT, Polo Goomba, Alan Stanton, Nick Sherman, Frédéric Bisson, Hans Dinkelberg, Aaron Vowels, Bobby Hidy, Marcel Van Hulst.

Page 34: Agnès Deschamps, Adrien Pâris, Han Soete

Page 36: Boegh, Frédéric Bisson, Martin Abegglen, Marcel Gäding, Daniel Paquet, Juan Carlos De Martin, Laurent Schumacher, Sans Chichis, Airwolfhound, Eoghan OLionnain, Christian Senger, Eric Huybrechts, Jean-Louis Zimmermann, Stephane Mignon, Metro Centric.

Page 37: Jean-Louis Zimmermann, Maximus shoots, Davide Restivo, Jeanne Menj, Will Curran, Frédéric Bisson, Bernd Brägelmann, Mathieu Marquer, Grisha



Lire et Ecrire



Fonds Européen d'Intégration
des ressortissants de pays tiers



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE



Wallonie

